

# JOURNAL HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE.

1792.

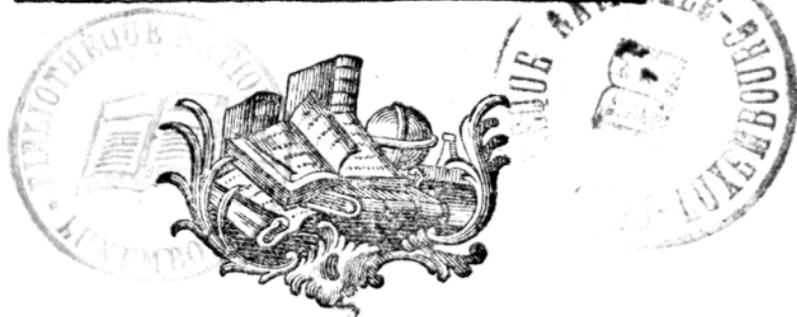
*Tome second.*

I. MAI.

---

*Neque te ut miretur turba, labores*  
*Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,





# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

1. Mai 1792.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Le théologien philosophe, par M. Pontallier.* À Paris, chez Guillot; à Bruxelles, chez Le Charlier, 1786, 2 vol. in-8vo. Prix 8 liv. relié.

**C**E livre paroît depuis 5 à 6 ans sans avoir fait la moindre sensation. Un libraire vient de découvrir le magasin où l'édition se trouve presque entière, & en prend un exemplaire qu'il m'envoie pour savoir s'il convient d'acheter cette édition en masse. J'avoue que j'ai lu peu de livres avec plus d'intérêt, peu de livres où j'aie trouvé un plus riche fond de raison, uni à un langage de sentiment & en même tems à un style léger & agréable (a). Voici comme

---

(a) Je tombe en ce moment sur l'approbation de

l'auteur rend compte de l'esprit & du but de son ouvrage.

„ Quelque pénétration que puissent avoir ceux qui liront ce livre, & quels que soient leurs motifs, ils ont besoin d'être prévenus sur un titre qui réunit deux termes devenus, ce semble, incompatibles, depuis l'étrange révolution que la licence d'écrire a opérée parmi nous dans la façon de penser. „

„ D'une part, le nom de *théologien* peut effrayer, non-seulement ceux qui ne s'attachent qu'à des lectures frivoles, amusantes, ou purement oisives, mais encore ceux-mêmes, qui, étant jaloux de s'instruire, & d'acquérir des connoissances solides, veulent pourtant que le sel assaisonne les alimens de l'esprit, & que les plus doctes écrits joignent l'agréable à l'utile. Peut-être s'imagineront-ils ne trouver ici que des questions dogmatiques, hérissées de textes, surchargées d'argumens invincibles, & d'autorités irréfragables, ou des discussions profondes, mais trop applicantes, & d'autant plus ennuyeuses, qu'on est quelquefois obligé de revenir sur les premiers principes dont personne ne doute, pas même ceux qui les nient. Or, l'érudition la plus propre à flatter les savans de la première classe, n'a pas les mêmes agrémens, les mêmes charmes pour le commun des gens de lettres. „

„ D'autre part, le nom de *philosophe* doit paroître équivoque, & causer de l'inquiétude à ceux qui, bien loin de fléchir au gré des opinions à la mode, ou de sacrifier leurs anciens sentimens à l'enthou-

M. Guyot, vicaire-général de Cambrai, où je trouve la même manière de juger cet ouvrage, écrit, dit-il, avec une supériorité de raisonnement & de style, qui annonce dans l'écrivain des connoissances étendues, un esprit juste, une manière sage, & lorsqu'il le faut, une imagination brillante.

naissance de la nouveauté, ne cessent de gémir sur l'abus qu'on a fait d'un titre imposant pour accréditer toutes sortes d'erreurs; & il faut convenir qu'une pareille trahison justifie la défiance & les alarmes des esprits les plus ombrageux. „

„ Afin de rassurer tout le monde également, je dirai donc qu'ici le philosophe & le théologien sont parfaitement d'accord, & touchant la fin qu'ils se proposent à l'envi l'un de l'autre, & sur les moyens qu'ils emploient pour y parvenir avec plus de succès. En conséquence, lorsque le théologien sera obligé de s'élever avec son sujet, en traitant quelques points du dogme, & des vérités transcendantes, il ne fera aucune difficulté d'emprunter les armes de la raison pour se mettre à la portée de tout le monde; & après avoir rendu communes au philosophe ses spéculations les plus sublimes, il portera la condescendance, jusqu'à le suivre à son tour dans le cours de ses observations sur des objets subalternes, tels que l'éducation, la littérature, la noblesse, le fanatisme du point d'honneur, la sophomanie moderne, & les mœurs du siècle; jusqu'à s'égayer même avec lui par des critiques légères, par des portraits, des gravures, des caractères, des dialogues, des fables, des histoires, par des tableaux & des faillies d'imagination. „

„ On voit qu'il résultera un grand avantage de la bonne intelligence qui regne entre ces deux personnages, le théologien & le philosophe; savoir, la variété des matières qu'ils traitent, & celle de la forme qu'ils leur donnent. En parcourant ainsi successivement les différentes scènes du monde moral, politique & littéraire, comme ils ont le même esprit, ils aspirent aussi au même but, celui des défenseurs de la Religion, dont les écrits sont autant d'honneur à notre siècle, que les blasphèmes de l'ignorance & de la présomption l'avilissent aux yeux de la postérité. „

„ Rendre la vérité aimable, exposer ses droits sur

tous les cœurs, démasquer les faux sages, faire déserter leur camp à ceux que la vanité ou l'imprudence a enrôlés sous leurs enseignes; toucher, persuader, plaire, mériter le suffrage du public judicieux, impartial & indulgent : voilà ce qu'ambitionne l'auteur de cet ouvrage, qui n'emprunte ici deux titres ou deux caractères opposés en apparence, que pour intéresser doublement la curiosité de ses lecteurs. »

On trouve d'abord sur l'homme & sa destination des vues vastes & profondes, qui ont un air de métaphysique sans-cesser d'être très-intelligibles, & dont la vérité devient faillante par le sentiment & l'expérience. Après avoir parlé de la vie physique de l'homme, & des moyens d'y pourvoir dans l'activité & la sagacité de son ame, l'auteur parle de la vie raisonnable qui est l'objet & la fin de la morale. » En vain, dit-il, les arts multipliés, » variés presqu'à l'infini pourvoient à nos besoins, à nos commodités même : en vain » la médecine tâche de nous délivrer des infirmités ordinaires qui affligent la nature caduque : en vain l'astronomie, en dirigeant » nos courses d'un pôle à l'autre, nous enhardit à aller chercher ce qui nous manque » jusques dans les climats les plus éloignés, » & nous rend en quelque sorte propriétaires » des richesses des deux mondes : en vain la » jurisprudence, mere des loix, assure & garantit nos acquisitions en tout genre, l'homme trouve encore du vuide dans son cœur, » & dès-lors son esprit se trouble; ses rapports » même avec la société ne font qu'exciter » en lui de nouveaux desirs, de nouvelles inquiétudes qui engendrent mille erreurs. »

„ C'est alors que par la réflexion, s'élevant  
 „ au-dessus des flots tumultueux de la vie fri-  
 „ vole, il doit passer sur le rivage solitaire de  
 „ la sagesse, d'où il découvre les abymes aux-  
 „ quels il vient d'échapper. Revenu aussi-tôt  
 „ de l'estime extravagante qu'il faisoit des pom-  
 „ peuses miseres d'une scene toujours agitée,  
 „ il cherche en lui-même quelque chose de  
 „ solide. Ici donc commence l'étude de l'ame. „

„ S'il vient à bout d'arracher de son cœur  
 „ le germe honteux des guerres intestines, la  
 „ cupidité, il aura sans doute fait des progrès  
 „ dans la connoissance de lui-même; mais  
 „ que d'ennemis lui restent à vaincre dans le  
 „ seul orgueil de l'esprit! Après des combats  
 „ qui dureront plusieurs années, il peut enfin  
 „ devenir juste & modeste : c'est être déjà  
 „ exempt de grands vices, & supérieur à la  
 „ plupart des philosophes; cependant qu'il est  
 „ encore loin de la cime escarpée sur laquelle  
 „ toutes les vertus ont fixé leur empire! La  
 „ morale ne sauroit y atteindre sans un se-  
 „ cours extraordinaire, qu'on obtient en sa-  
 „ crifiant sur l'autel de l'éternelle vérité, &  
 „ par la profession du culte révélé aux mor-  
 „ tels. „

„ Une vie toute spirituelle & divine doit  
 „ être le terme & l'ouvrage de la Religion. A  
 „ moins que cette fille du Ciel ne nous prête  
 „ ses ailes pour nous aider à sortir de la sphere  
 „ du tems & des objets sensibles, nous sou-  
 „ pirons après des ombres : notre lumiere n'est  
 „ qu'une lueur trompeuse, notre paix un cal-  
 „ me perfide, nos peines un tourment inu-

„ tile, notre honneur un mensonge, nos plaisir  
 „ sirs un poison, notre avenir un cahos. Ainsi  
 „ donc les arts n'élevent l'homme qu'au-dessus  
 „ des animaux : la science distingue les hom-  
 „ mes entr'eux : la morale donne l'avantage  
 „ sur les savans ; mais la Religion éclipsé  
 „ tous les sages ; elle seule rend semblable à  
 „ Dieu. „

Dans l'inquiétude qui poursuit l'homme dans  
 tous les âges, dans cet élancement invinci-  
 ble vers l'avenir, l'auteur observe un con-  
 traste frappant avec la brute occupée exclusive-  
 ment du tems présent ; il en tire des consé-  
 quences dont la justesse ne peut être contes-  
 tée. „ Dès que notre raison commence à se  
 „ développer, nous commençons à dater de  
 „ l'avenir. Il semble qu'elle nous éclaire seu-  
 „ lement vers ce côté-là. On diroit même  
 „ que nos prétentions ou usurpations sur l'a-  
 „ venir croissent en proportion avec nos lu-  
 „ mieres. Le barbare, & parmi nous l'enfance,  
 „ se proposent un avenir plus court. Suivez  
 „ l'homme à mesure qu'il avance vers son  
 „ terme. L'ambition d'atteindre l'âge viril dé-  
 „ vore sa jeunesse : ses précautions pour les  
 „ vieux jours lui font oublier l'âge mûr : des  
 „ préparatifs d'obseques, des dispositions tes-  
 „ tamentaires font le reste de sa vie. Espérer  
 „ & craindre, ces seuls mots nous retracent  
 „ l'abrégé de son histoire, & remplissent tout  
 „ l'intervalle qu'il y a du berceau à la tombe.  
 „ Les projets que nous formons successive-  
 „ ment font comme la chaîne des tems, dont  
 „ le dernier anneau nous attache à l'éternité.

» Au lieu d'appuyer sur les points qui mar-  
 » quent le présent dans la carrière de nos an-  
 » nées , nous sautons d'avenir en avenir jus-  
 » qu'à ce que nous arrivions à ce grand jour  
 » qui est la fin de nos travaux & de nos er-  
 » reurs. »

» En vain la philosophie montée sur des  
 » échasses , prétend nous barrer le chemin :  
 » en vain mille voix ensemble nous crient  
 » que nous nous fatiguons en pure perte , que  
 » nos desseins portent sur un léger nuage ,  
 » que nous laissons échapper de nos mains le  
 » solide bonheur pour courir après une chi-  
 » mere , que nous risquons de tout perdre en  
 » échangeant le présent pour l'avenir &c. Ce  
 » langage depuis six mille ans n'a pu arrêter  
 » l'esprit de l'homme. L'oiseau n'a pas reçu  
 » des ailes pour rester à terre. Il faut anéan-  
 » tir la flamme , ou elle s'élèvera. »

» Ce penchant rapide & si doux , qui nous  
 » met sans cesse en mouvement , est une  
 » preuve infaillible de nos hautes destinées.  
 » Une substance créée avec le sentiment lu-  
 » mineux de son immortalité , peut-elle pri-  
 » ser un instant fugitif ? Entassez les siècles :  
 » déjà sa pensée les a devancés tous. Il en  
 » est ainsi de l'espace : l'ame ne souffre au-  
 » cune sorte de limites. Le lieu qui l'envi-  
 » ronne , fût-il un lieu enchanté , ne la fixera  
 » pas plus que le présent. Née libre , elle  
 » prend l'essor , parcourt l'univers , se joue  
 » parmi les astres , se forge des mondes , les  
 » multiplie à son gré ; & plutôt que de se  
 » captiver dans les bornes même du réel &

„ du vrai physique , elle étendra , suivant ses  
 „ éternels caprices , la sphere des illusions ,  
 „ & appellera à son secours les êtres possi-  
 „ bles. Le présent , quel qu'il soit , par rap-  
 „ port à l'espace , à la possession des biens &  
 „ au tems , sera toujours insuffisant à l'égard  
 „ d'un être illimité dans ses pensées , infatiable  
 „ dans ses desirs ; immortel dans sa durée. „  
 „ De si grands besoins sont les titres de sa  
 „ grandeur. Voyez au contraire la brute ; le  
 „ présent l'absorbe , & tout lieu lui devient  
 „ indifférent , pourvu qu'elle broute. Vouloir  
 „ réduire à cet état un être affamé de l'infini ,  
 „ est-ce force d'esprit , ou stupidité , délire &  
 „ fureur ? „

L'auteur ne peut se résoudre à reconnoître  
 des athées de conviction , & a raison dans le  
 sens que nous avons établi ailleurs \* ; mais il  
 reconnoit des athées de pratique sur lesquels il  
 s'exprime de la sorte. „ Il y a une foule de  
 „ gens qui d'un bout de l'année à l'autre  
 „ n'ont point de Dieu. . . Dieu n'est ni dans  
 „ le passé de leur mémoire , ni dans le pré-  
 „ sent de leurs pensées , ni dans l'avenir de  
 „ leur volonté. Ils se trouvent dans le sein de  
 „ la Providence , comme des enfans dans le  
 „ sein de leur mere , sans songer où ils sont ,  
 „ ce qu'ils font , d'où ils font , & ce qu'ils  
 „ deviendront. Les uns & les autres sont ex-  
 „ trêmement souffrir les entrailles qui les por-  
 „ tent & les nourrissent , en attendant qu'ils  
 „ arrivent , ceux-ci à la vie , ceux-là à l'éter-  
 „ nité. N'est-ce pas là ce qu'on doit appeler  
 „ des hommes machinalement athées ? „

\* Catéch.  
 phil. ch.  
 I. n. 4.

On trouve ensuite des réflexions bien sentées & réellement philosophiques sur divers objets de la Religion. L'auteur les envisage en eux mêmes & dans l'esprit de la chose, indépendamment de l'autorité des Livres-Saints & de la révélation. Il faut voir comment il parle de la Confession, de l'Eucharistie, & d'autres matières, que les sectaires des derniers siècles eussent certainement respectées, s'ils les avoient envisagées en vrais philosophes, plutôt qu'en théologiens litigieux. Il s'arrête ensuite sur les Livres-Saints, considérés historiquement & transmis aux chrétiens par les Juifs, „ Que penser, dit-il, de l'autorité des „ Ecritures, en ne considérant ce qu'il y a „ de divin que dans la manière dont elles „ sont parvenues jusqu'à nous, & dont elles „ se conservent? De quel ordre en effet est „ la puissance capable d'employer les propres „ ennemis du Christ, les Juifs perfides, comme „ des hérauts d'une espèce singulière & unique, destinés à publier à leurs dépens son „ règne & sa gloire, par le moyen de leurs „ livres où sont contenues les prophéties & „ les figures qui l'annonçoient depuis la création du monde, & dans lesquelles on le „ reconnoît incontestablement? Avoit-on vu „ confier à des criminels l'arrêt flétrissant de „ leur proscription? Par quel ressort a-t-il été „ possible d'intéresser une nation libre & „ éclairée à la conservation de son opprobre? „ Où est l'exemple d'une postérité fournissant „ elle-même, répandant les témoignages célestes qui déposent contre ses pères, &

„ s'obstinant seule à ne pas voir son châti-  
 „ ment dans son éternel exil. Un aussi étrange  
 „ aveuglement donne à connoître que c'est  
 „ un Dieu qui se venge ; & si par la vengeance  
 „ on juge du crime , celui des Juifs paroît  
 „ d'une énormité sans exemple , & ne peut  
 „ être qu'un déicide. „

Ce qui fuit sur la perpétuité de l'Eglise & son triomphe dans ses longs & terribles combats , forme un contraste saillant avec les empires de la terre : la politique & la philosophie concourent à rendre les traits de ce tableau vifs & profonds. „ Que penser , non  
 „ pas des moyens extraordinaires par lesquels  
 „ l'Eglise s'est établie sur toute la terre , mais  
 „ de la manière dont nous la voyons encore  
 „ subsister ? Il ne seroit pas étonnant qu'une  
 „ puissance quelconque se soutînt en pliant  
 „ adroitement , en mollissant à propos , en  
 „ dissimulant , en cédant avec prudence , en  
 „ économisant ses droits , en ménageant ses  
 „ rivaux , en composant avec tout le monde ,  
 „ & s'étayant de toutes parts. Telle est la  
 „ science des foibles ; tel est l'art des gou-  
 „ vernemens périssables. Ainsi peuvent durer  
 „ plusieurs siècles les empires de la terre. A  
 „ force de conventions , de variations , de  
 „ modifications , de traités de paix & d'al-  
 „ liance , à force d'entasser les liens , les chaî-  
 „ nes , les appuis de toute espèce , on fait  
 „ qu'ils ne tombent pas encore ; cependant  
 „ ils s'affaissent , & bientôt ils ne feront que  
 „ dans le souvenir des hommes. „

„ Mais être toujours en guerre , & toujours

» invincible , tenir également contre les pie-  
» ges & contre la force ouverte , s'opposer à  
» toutes les passions , contredire tous les pré-  
» jugés , soumettre à son empire les volontés  
» & les pensées , & ne perdre aucun de ses  
» droits essentiels : être en butte à l'audace  
» de mille ennemis , à des usurpations con-  
» tinuelles , aux affauts de la chair & du sang ,  
» & triompher par la seule résistance : faire  
» des loix que ni la faveur , ni le courroux  
» des Césars n'ont pu altérer : jouir d'une  
» autorité unique & incomparable , contre  
» laquelle en vain la terre & l'enfer uniroient  
» leurs efforts : de plus , s'élever sur ses pro-  
» pres ruines , survivre à la rage des tyrans ,  
» regner jusques sur les échafauds & au mi-  
» lieu des bûchers : de plus , sous un Alexan-  
» dre VI , sous un Benoît IX , sous un Jean XII ,  
» sous des chefs destructeurs , sous des chefs  
» corrupteurs , sous des chefs usurpateurs ,  
» se soutenir avec la même dignité : conduire  
» toujours en paix ses enfans révoltés , &  
» rester sans tache malgré les souillures de  
» ses principaux membres : de plus , imposer  
» un joug égal à tant de peuples divers , qui  
» différent les uns des autres par le caracte-  
» re & les mœurs , par leurs institutions  
» fondamentales , par des intérêts presque  
» toujours incompatibles , par les principes  
» même de la société générale , par les cli-  
» mats enfin , par la nature des lieux & des  
» esprits : réunir à un centre commun les ex-  
» trémités de la terre , contenir dans son sein  
» l'Univers , & après dix-huit siècles de com-

„ bats & de conquêtes n'avoir pas une cica-  
 „ trice , briller en tout tems comme une jeune  
 „ épouse , & se promettre encore une nou-  
 „ velle gloire & de nouveaux trophées ; si  
 „ tout cela n'est pas divin , qu'on me dise  
 „ donc ce qui peut l'être. „

Il n'y a pas moins de vérité & d'énergie dans le passage suivant sur la ville de Rome , devenue la *Jérusalem du christianisme* , le centre de l'Eglise catholique , le siege & le domaine de son premier Pontife ; & cela par une révolution que toutes les lumieres humaines étoient bien loin de prévoir , que l'état politique , philosophique , & j'ose dire , géographique , eût fait envisager comme absurde si quelqu'un s'étoit avisé de l'annoncer : mais qui par-là même étoit digne de Dieu , & dont l'exécution atteste sa souveraine puissance , en même tems que la divinité de la Religion en faveur de laquelle elle s'est réalisée. „ La seule  
 „ ville de Jérusalem avoit un temple consacré  
 „ au vrai Dieu ; mais l'anathème étoit pro-  
 „ noncé contre elle en punition du déicide  
 „ commis dans son sein. Le ciel avoit résolu  
 „ sa destruction totale & la disperfion de ses  
 „ perfides habitans. Une loi plus parfaite alloit  
 „ abolir celle de Moïse ; & à la place d'un  
 „ peuple ingrat , toutes les nations étoient ap-  
 „ pellées à ce nouveau culte. Mais en quel  
 „ lieu devoit être le centre d'une Religion  
 „ dont la connoissance appartient à tous les  
 „ hommes ? „

„ Portez vos regards sur la face du monde ;  
 „ vous n'y verrez qu'une ville devenue , pour

„ ainsi dire, commune à tous les citoyens de  
 „ l'univers, tandis que les autres cités trop  
 „ isolées lui paroissent étrangères. Rome ne  
 „ fut pas seulement la capitale d'une contrée  
 „ particulière; toutes les nations lui devoient  
 „ l'obéissance : tous les rois s'avoient ses  
 „ vassaux : l'Europe, l'Asie, l'Afrique trem-  
 „ bloient devant elle. „

„ Des titres si pompeux en annonçoient un  
 „ plus solide, & l'éclat de cette grande puis-  
 „ sance temporelle n'étoit que le prélude du  
 „ regne infini dans sa durée, & universel dans  
 „ son étendue, qu'elle a acquis en devenant  
 „ la capitale du monde chrétien. Ils entroient  
 „ donc dans les magnifiques desseins de la Pro-  
 „ vidence, ces événemens mémorables qui  
 „ rendirent autrefois Rome si fameuse. Il fal-  
 „ loit que ce peuple de conquérans & de rois  
 „ eût triomphé de toutes les forces de la terre  
 „ réunies contre lui seul, afin que l'on sentit  
 „ combien la puissance qui l'a domptée étoit  
 „ supérieure à tout ce qui n'est qu'humain. Il  
 „ falloit qu'une ville depuis si long-tems il-  
 „ lustrée par les vertus morales de ses héros,  
 „ par la sagesse de ses philosophes, par l'ex-  
 „ cellence de ses loix, par les lumières de  
 „ tant de savans, en cédant enfin à l'autorité  
 „ de la foi, servit de monument éternel au  
 „ triomphe de celle-ci sur tout ce que la rai-  
 „ son offre de plus grand. Il falloit que la  
 „ majesté du plus ancien sénat, la majesté du  
 „ plus vaste empire, la majesté d'un peuple  
 „ enrichi des dépouilles de l'univers, rassasié  
 „ de gloire, enivré de plaisirs, en se soumet-

„ tant à l'humanité , à l'austérité de l'Évan-  
 „ gile , fût un exemple éclatant pour le reste  
 „ des mortels. Il falloit que Rome eût con-  
 „ quis le monde entier & vaincu tous ses  
 „ dieux , afin que rassemblés & captifs dans  
 „ son enceinte , comme dans un même tem-  
 „ ple , ils tombassent tous à la fois aux pieds  
 „ de Jesus-Christ , le Dieu des dieux , & le Li-  
 „ bérateur du genre humain par-tout esclave  
 „ de l'idolâtrie. „ (a)

Je reviendrai encore sur cet ouvrage , plein de choses , quoiqu'écrit presque sans ordre , & pour l'ordinaire sans liaison entre les matieres. Ce sont des pensées , des peintures isolées & éparfés , mais qui par-là frappent davantage & se classent plus aisément dans la mémoire ; quelquefois ce sont des dialogues & des discussions soutenues où la matiere est traitée à fond. Tel est un entretien sur la prédestination calvinienne & jansénienne , qui prend plus de 30 pages , & une réfutation plus étendue encore des erreurs de Voltaire sur la Confession , qui peut servir à réfuter la brochure d'Eybel sur la même matiere.

*La*

---

(a) Diverses réfl. sur cette matiere , 15 Fév. 1777 , p. 259. — 15 Fév. 1784 , p. 250. — 15 Mars 1787 , p. 460. — 1 Octob. 1790 , p. 251. — Beaux passages de S. Léon & autres , *Catéch. phil.* , t. 3. n. 415 , 497. — *Dict. hist.* art. ETIENNE II , S. PIERRE. — *Dict. géog.* Art. EGLISE (état de l') , ROME (*sous presse*).

*La puce à l'oreille du bon-homme Richard, capitaine dans la garde non-soldée à Paris; première partie. Nouvelle édition, revue & corrigée par l'auteur, & augmentée de AH! AH! A Paris, & se trouve à Liege, chez Lemarié, 1792, brochure in-8vo. de 104 pag. Prix 15 sols.*

**I**L est difficile de mettre dans un ouvrage plus de raison & plus d'enjouement. L'érudition littéraire ancienne & moderne fert merveilleusement l'auteur à exprimer ses idées sur la révolution de France. Voici quelques exemples de sa manière.

*O Û SONT NOS ÉCUS?*

*Apparent rari nantes in gurgite vasto.*

„ Chacun les emporte ou les cache. Les  
 „ nations étrangères, effrayées de notre po-  
 „ sition, & encore plus alarmées du danger  
 „ de leurs créances, les ont presque toutes  
 „ réalisées : les émigrans ont sauvé ce qu'ils  
 „ ont pu des débris de leur fortune; & les  
 „ pertes énormes que nous faisons journalle-  
 „ ment sur le change, avancent tellement  
 „ notre ruine, qu'il ne nous restera bientôt  
 „ plus un écu. „

*Hœu! fuge crudeles terras & littus iniquum.*

*QUE NOUS RESTERA-T-IL DONC?*

„ Les yeux pour pleurer toutes nos fo-  
 „ lies, toute notre bêtise, & tout ce que  
 „ nous avons perdu sans retour, en bon-  
 Tome II. B

„ heur, en aisance domestique, en confiance  
 „ réciproque, en douceur, en gaieté, en  
 „ vertu, en caractère national, en établissemens  
 „ superbes. „

*Venit summa dies, & ineluctabile tempus  
 Dardaniæ. Fuimus Troes, fuit Ilium & ingens  
 Gloria Teucrorum!...*

### QUEL EST LE CAPUT MORTUUM DE LA RÉVOLUTION?

„ Le trésor sans argent; le roi sans puissance;  
 „ l'armée sans discipline; la Religion  
 „ sans autels; le peuple sans frein; la France  
 „ sans crédit, sans considération, presque  
 „ sans existence! „

*Pollutæ ceremoniæ, magnæ adulteria, plenum ex-  
 filiiis mare, infecti cædibus scopuli, atrocius in urbe  
 sevitum. Nobilitas, opes, omiſsi gestique honores pro  
 crimine, & ob virtutes certissimum exitium. Nec mi-  
 nus præmia delatorum invisa quàm scelera; quàm  
 alii sacerdotia & consulatus ut spolia adepti; pro-  
 curationes alii & interiorem potentiam agerent, ver-  
 terent cuncta. Odio & terrore corrupti in dominos  
 serui; in patronos liberti; & quibus deerat inimicus,  
 per amicos oppressi. . . .*

Dans la Seconde Partie il y a un *Chapitre des Réflexions*, qui est fort curieux. Ces *Réflexions* roulent sur le passé, sur le présent, sur l'avenir. Nous transcrivons un morceau des premières qui regardent le passé. L'auteur ne pouvoit remonter plus haut.

„ Au commencement, Dieu créa le ciel &  
 „ la terre : sa voix toute puissante retentit jus-  
 „ qu'au fond du chaos, & le chaos cessa : que  
 „ la lumière soit, & la lumière fut. Ni Ca-  
 „ mus cependant, ni Condorcet n'existoient  
 „ point encore. O l'heureux tems ! „

„ Que toutes les formes se déploient ; que  
 „ la nature s'anime ; que les oiseaux peuplent  
 „ les airs ; que les poissons remplissent les  
 „ eaux , & que la terre se couvre d'animaux de  
 „ toute espece : dociles à la voix qui les appelle  
 „ du néant , des millions de milliards d'êtres  
 „ vivans embellissent la nature. Cependant  
 „ quoique les tigres fussent déjà créés, il n'avoit  
 „ point encore paru de Barnave sur la terre ! „  
 „ Aussi , tout bien considéré , Dieu fut-il  
 „ satisfait de l'ouvrage de ses mains . . . (Ah !  
 „ passons au déluge) . . . Mais les avocats an-  
 „ tediluviens eurent bientôt dénaturé une œu-  
 „ vre si belle. Il fallut les noyer tous pour  
 „ les faire taire.

*Hostibus eveniant talia dona meis !*

„ Malheureusement ils entraînent, com-  
 „ me chacun fait, tout le genre humain dans  
 „ leur ruine, d'où il appert qu'il n'y a vrai-  
 „ ment *rien de nouveau sous le soleil*. Nos  
 „ Target & nos Thouret en font la preuve . . .  
 „ *Peste des avocats !* „

„ Au milieu de cette grande catastrophe  
 „ dont le terrible souvenir est empreint sur  
 „ toutes les médailles de la nature, fut pour-  
 „ tant sauvé, avec sa famille, un homme qui  
 „ n'étoit pas avocat : il n'étoit qu'un hom-  
 „ me de bien. Son nom, dit-on, étoit Noé :  
 „ pas un de ses enfans ne s'appelloit encore  
 „ Le Chapelier. „

„ La justice & la paix ramenerent une se-  
 „ conde fois le bonheur sur la terre ; & il y  
 „ regneroit peut-être encore, si les philoso-

„ phes de Babel n'eussent pas répandu la confusion & le désordre par-tout. Cette engeance  
 „ tracassière & impie a-t-elle fait autre chose  
 „ depuis que le monde est monde ?... Non :  
 „ l'orgueil fut toujours son partage... l'im-  
 „ piété fera toujours son but. Oh ! qui pourra  
 „ en délivrer la terre ?... (Au fait, avocat). „

„ Le fait est que par-tout où les philoso-  
 „ phes & les avocats se sont mêlés de la chose  
 „ publique , elle a été bientôt la proie des  
 „ factieux & des brigands : l'exemple seul  
 „ d'Athènes devoit faire trembler tous les états  
 „ livrés à une si fatale influence. „

„ Ah ! pauvre France, que vas-tu donc de-  
 „ venir ? Le Mercure du 24 Septembre 1791  
 „ annonçoit déjà plus de cinq cens avocats  
 „ députés à la seconde législature, sur le nom-  
 „ bre de 745 membres qui doivent la com-  
 „ poser. C'en est fait de toi, si Fauchet &  
 „ Brissot ne te sauvent ! „ (a)

„ Soyons justes cependant : les choses n'al-  
 „ loient pas bien en France, même avant que  
 „ les rhéteurs & les académiciens missent le  
 „ feu dans nos affaires. On avoit eu beau pren-  
 „ dre successivement des administrateurs dans  
 „ l'Eglise, dans l'épée, dans la robe, dans la  
 „ banque ; presque tous ces choix, amers par  
 „ l'intrigue, ou égarés par l'opinion publique,  
 „ ont été suivis de résultats funestes... La  
 „ corruption de la cour, la foiblesse de nos  
 „ rois, le crédit de leurs maîtresses & de celles

---

(a) Autres vues sur les avocats, 15 Mai 1790, p. 159. — I Sept. p. 71. — *Dict. hist. art.* FRANÇOIS I, roi de France.

„ de leurs ministres, la fortune scandaleuse des  
 „ traitans & des agioteurs, le luxe effroyable de  
 „ Paris, ont entraîné progressivement la perte  
 „ des mœurs & le débordement des vices. „  
 „ Les principes de la morale ont disparu,  
 „ d'abord parmi les grands & les riches : ils  
 „ se sont affoiblis ensuite, de proche en pro-  
 „ che, dans toutes les classes de la société :  
 „ & lorsque l'irréligion put lever impunément  
 „ la tête, l'esprit d'insubordination ne tarda  
 „ pas à se faire sentir. „

Qui méprise son Dieu, n'estime pas son roi.

„ Les liens de l'obéissance une fois relâchés,  
 „ tous les devoirs du citoyen furent mis en  
 „ problème, & tous les moyens d'insurrection  
 „ en pratique. „

A la page 57, on trouve ce passage sur  
 M. Necker. „ Oh! pour cette fois, Necker  
 „ le banquier, Necker le calviniste, Necker  
 „ le littérateur, le philosophe, le ministre  
 „ par excellence se rendit maître de tout...  
 „ On fait comment une seconde chute, plus  
 „ désespérante cent fois pour lui que la pre-  
 „ mière, l'a rendu le jouet de l'assemblée  
 „ & la fable de l'univers. „

*Peccat ad extremum videndus, & ilia ducit.*

Ailleurs, on lit ces vers de Racine, tirés  
 de son Poème sur la *Religion*, chant 1.

Peuples, rois, vous mourrez : & vous villes aussi :  
 Là gît Lacédémone : Athenes fut ici.  
 Quels cadavres épars, dans la France déserte!  
 Eh! que vois-je par-tout? La terre n'est couverte  
 Que de palais détruits, de trônes renversés,  
 Que de lauriers flétris, que de sceptres brisés!

---

Institutionum juris naturalis & ecclesiastici publici, libri quinque; auctore Jacobo Zallinger, S. Theologiæ doctore, & in Lyceo Catholico Augustano ad S. Salvatorem SS. Canonum professore publico ordinario. *Ausbourg, chez Rieger, 1784\**, gros vol. in-8vo. de 866 pag.

**T**OUS les ouvrages de M. Zallinger sont marqués au coin de la sagesse, de l'érudition, d'un raisonnement exact & vigoureux; ils sont écrits d'une manière méthodique & judicieusement déduite, d'un style clair, simple, assorti à la chose, d'une latinité aussi éloignée de l'affectation que du style négligé ou barbare. Mais ses écrits sur la jurisprudence sont particulièrement précieux dans un tems où les notions en cette matière sont fondamentalement interverties, où regne ce caractère de perversion dont parle le Prophète, qui s'attache formellement à la justice, en altere les

---

\* Si j'annonce un peu tard quelques bons ouvrages publiés dans la Germanie, c'est que ma correspondance avec ce pays, gênée par les circonstances, ne me les a pas fait connoître plutôt. Du reste, ces annonces rétrogrades ne seront pas en grand nombre, l'Allemagne, si on excepte quelques contrées, ne produisant plus guere des fruits de ce genre; *Spinus & tribulos germinabit*, tel est son partage.

regles & en proscriit les droits. On ne fait ce qu'on doit admirer de préférence, ou l'étendue ou la sûreté des vues de l'auteur. Il est difficile de mieux saisir les principes d'où découle la félicité publique, & où les erreurs du tems viennent s'échouer, comme les flots de la mer en convulsion contre un groupe de rochers antiques & solidement unis. C'est-là qu'on trouve des jugemens aussi sensés qu'impartiaux & tranquillement raisonnés sur les formes diverses de gouvernement, sur leurs avantages & leurs détrimens, sur les droits des souverains & des peuples, sur les opérations légitimes ainsi que sur les extravagances & les crimes de la politique humaine. Mais ce qui occupe particulièrement l'auteur, & ce qui fait le grand but de l'ouvrage, est aussi ce qu'il traite avec le plus de soin & de manière à former un résultat décisif, l'union du droit naturel & du droit ecclésiastique.

Quelques traités en forme d'appendix sont joints à celui-ci. Le premier contient les principes & les sources de la science du droit (j'en ai parlé dans le Journ. du 15 Octobre 1791, p. 253). L'autre renferme des discussions chronologiques, relatives à l'histoire & à la discipline de l'Eglise, & a pour titre *Institutio- num juris ecclesiastici publici & privati liber subsidiarius secundus, qui est chronographicus*. Ausbourg, chez Rieger, 1791. in-8vo. Un troisième contient *Institutiones juris ecclesiastici maximè privati, ordine Decretalium*. Ausbourg, 1792. in-8vo. Un quatrième a pour titre *De usu & systematicâ deduc-*

*Mutavit-  
runt jus,  
dissipave-  
runt fæ-  
dus sem-  
piternum.*  
Isai 24.  
— 1 Sept.  
1790, p.  
71. — 15  
Octob.  
1791, p.  
253.

*tione juris naturalis & juris ecclesiastici publici commentariolum*, Ausbourg, 1784. in-8vo., où l'on apprécie au juste ce que la nature & la raison peuvent contribuer à la bonne déduction du droit ecclésiastique, & ce que l'on doit craindre de l'inquiete & mobile raison abandonnée à elle-même. Il y a des vues vastes & fermes sur une multitude d'objets habilement rapprochés & réunis sous un aspect simple. On y trouve entre autres une réfutation du Richérisme\*, fondée uniquement sur des raisons naturelles & dérivées de l'idée même d'une société telle qu'est celle de l'Eglise catholique.

\* 15 Mars  
1791, p.  
409 &  
suiv.



*Le Guide du Catholique pendant le schisme, ou les adieux d'un curé déplacé à ses paroissiens.* A Paris, chez Pichard, 1792, brochure de 40 pages.

**R**IEN de plus instructif, de plus solide, de plus clair que ce petit ouvrage. C'est le fruit du zèle & des lumières d'un vénérable pasteur que la persécution oblige de s'éloigner de son troupeau. Après avoir rassemblé dans peu de pages tout ce qu'il importe de favoir sur les principes constitutifs de l'Eglise de J. C., & sur les caractères auxquels on doit la reconnoître, il répond victorieusement aux sophismes rebattus des novateurs; il oppose sa doctrine, puisée dans les sources de la foi, aux décrets qui composent le code monstrueux connu sous le nom de *constitution civile du*

*clergé*; il fait voir que les loix nouvelles attaquent l'Eglise dans ses dogmes comme dans sa discipline; ses réponses aux futiles objections des partisans du culte constitutionnel, sont précises, courtes, & à la portée du commun des fideles. L'auteur finit par tracer le plan de conduite qu'exigent les circonstances. Les personnes pieuses & aisées ne sauroient trop répandre, sur-tout dans les campagnes, cet excellent manuel du Catholique, pour éclairer le peuple.



*Lettre d'un curé non-assermenté, réfugié aux Pays-Bas pendant la persécution de France, à ses paroissiens restés catholiques.*

CETTE lettre contenant des points de vue importants relativement au schisme de France, & des principes de direction pour les fideles, j'ai cru devoir la transcrire en entier. Le langage en est d'ailleurs si chrétien, si apostolique, qu'indépendamment de la lumière qu'il porte dans les esprits, il ne peut que concilier & intéresser les cœurs.

„ Je ne vous perds pas de vue un seul instant, mes chers paroissiens; & si je me réjouis tous les jours dans le Seigneur de votre fidélité envers lui & du ferme attachement que vous témoignez à l'unité de son Eglise, combien aussi je m'afflige souvent en sa présence au souvenir des maux qui vous accablent & des périls qui environnent la simplicité de votre foi! Hélas! je crains toujours que les

foibles d'entre vous ne cedent enfin aux efforts de tout genre, que la violence & la séduction emploient avec tant de persévérance pour vous précipiter dans les horreurs du schisme affreux qui désole le royaume naguere très-chrétien. Ces alarmes sont bien faites pour le cœur d'un pasteur; & le mien dont vous connoissez toute la tendresse pour vous, ne cherche point à se défendre de l'impression profonde qu'une telle sollicitude y fait naître. „

„ L'approche d'un tems auquel l'Eglise appelle ses enfans à la participation du plus saint de nos mysteres, & l'extrême difficulté que vous trouverez à l'accomplissement de ce devoir, augmentent vos embarras & mes peines. Ainsi je me dois des consolations & à vous des instructions & des conseils, écoutez-donc ma voix, mes freres; l'écouter lorsqu'elle vous parle au nom de Jesus-Christ & de la part de son Eglise, c'est, dit-il, l'écouter lui-même. Puisse cette voix que vous connoissez & qui vous trouva constamment dociles, porter dans vos ames affligées les dons si nécessaires de la patience & de la paix ! „

„ Il est vrai, M. C. Par.; l'obligation de la Confession & de la Communion annuelles est fondée sur une loi générale de l'Eglise. Assemblée dans le IV concile de Latran, elle y astreignit tous les fideles parvenus à l'âge de discrétion. L'importance de la matiere & la griéveté des peines intentées aux prévaricateurs, annoncent assez le crime de la défobéissance. Point de chrétien qui sans pécher mortellement, puisse se soustraire à la pratique des œuvres de pénitence & de sanctification qu'elle prescrit. Combien de fois vous ai-je intimé son précepte & vous en ai-je exposé l'étendue & la rigueur ! „

„ Mais, il n'est point de loi pour la nécessité ni de devoir pour l'impuissance. Conduite par l'Esprit-Saint, brûlante de charité pour ses enfans, notre Mere commune, l'Eglise de Jesus-Christ exigeroit-elle d'eux ce que des circonstances malheu-

renfes rendent impossible , ce que n'oseroit commander sans honte le plus absurde & le plus impitoyable des tyrans ? Non, non, M. C. P., calmez donc vos inquiétudes : fondez votre conscience devant Dieu ; & omettez ou différez sans scrupule , ce qu'au pied de son sanctuaire , vous trouverez ne pouvoir accomplir. „

„ Avant que la persécution dirigée spécialement contre moi , & qui avoit déjà dévoué ma personne à la captivité comme elle destinoit sans doute ma tête au glaive des satellites de la tyrannie , m'eût arraché du milieu de vous pour venir à travers mille écueils moins à craindre que ma patrie , chercher ma sûreté dans une terre étrangère , je vous donnai publiquement connoissance de l'Instruction de Mgr. de Langres adoptée par notre digne & respectable évêque. Obligé de fuir une terre altérée de son sang & pourtant couverte des monumens de sa charité & si long-tems glorieuse de ses vertus , hélas ! il gémit depuis un an sur les rivages d'une isle *protestante* \*. Mais son zèle repasse sou- \* Jersey.  
vent les mers , & son cœur repose toujours au milieu de son cher troupeau. Sans cesse attentif à ses besoins , il a confié toute sa juridiction & ses pouvoirs à ses coopérateurs demeurés fideles , celui sur-tout d'anticiper ou de prolonger le tems de l'acquiescement au devoir Paschal. J'use de cette triste faculté & je déclare que de ce jour en six mois vous satisferez au précepte de l'Eglise en vous confessant à tout prêtre approuvé par un évêque de la communion *Romaine* (vous savez que les constitutionnels n'en font pas) ; & en recevant la Ste. Eucharistie de tout prêtre *non-schismatique* , c'est-à-dire *non-sermenté*. „

„ Je n'ai pas sans doute besoin de vous avertir que l'intrus qui usurpe mes fonctions , n'est pas du nombre de ceux dont il vous est permis de réclamer le ministère. Il est sans mission de l'Eglise qu'il a abandonnée & dont il déchire le sein. Déjà

excommunié, il ne tardera pas d'être comme tel dénoncé aux fideles. S'attacher à lui, c'est s'enrôler dans une nouvelle secte. En recevoir les Sacremens (la Confession à la mort exceptée), c'est adhérer à son schisme & commettre un sacrilege. Ses absolutions, hors ce cas, sont invalides, & les mariages qu'il béniroit seroient nuls, absolument nuls devant Dieu. „

„ La présence du Sr. H... n'est donc point celle d'un ministre légitime. Il n'est point le *propre prêtre* que l'Eglise vous indique comme le canal des biens spirituels à la participation desquels elle vous invite; & l'article de la mort excepté, vous êtes constamment censés n'en pas avoir, s'il est le seul auquel vous puissiez recourir. Les principes de votre foi ne vous permettent de voir en lui qu'un lâche apostat, un *voleur sacrilege*, un *loup* que vous devez fuir : sans néanmoins oublier qu'il est aux yeux de la charité un frere errant dont vous devez solliciter dans vos prieres le retour & la conversion. „

„ Vous tâchez donc, M. C. P., de vous procurer *en secret* les soins charitables d'un confesseur fidele, & d'assister pour recevoir le Corps du Sauveur au sacrifice d'un ministre *catholique*. Mais je ne saurois trop vous recommander de mettre en ces jours mauvais toute la prudence & la discrétion possible dans cette démarche. Offrez à Dieu en esprit de pénitence les peines & les fatigues qu'elle vous coûtera. Il est juste, M. C. P., & ne le ressentons-nous pas? Hélas! cette difficulté à trouver les Sacremens de l'Eglise, n'est-elle point une punition de nous en être éloignés par négligence ou approchés sans disposition? Cette privation de la parole sainte qui ne coule maintenant que de sources impures, ne seroit-elle point un châtement mérité du coupable dégoût avec lequel nous l'avons tant de fois entendue? Oui, la main du Seigneur est visiblement sur nous. Efforçons-nous par nos

humiliations de fléchir sa colere & pleurons les infidélités qui nous l'ont attirée... Dans les courses pénibles que le desir de vous nourrir du pain sacré va suggérer à votre zele, songez à l'état plus triste encore de nos freres dispersés dans les missions de la Chine & du Nouveau-Monde. Hélas ! ils voient souvent bien des années s'écouler avant de rencontrer un ministre évangélique. Ils entreprennent de longs voyages pour jouir deux ou trois fois en leur vie de la présence des SS. Mysteres. Cependant ces chrétientés sont très-florissantes ; la foi y est vive , la charité abondante, l'innocence ordinaire, & ces nouveaux enfans venus à la dernière heure du jour consolent la douleur de l'Eglise qui voit les ténèbres de l'erreur couvrir des contrées autrefois brillantes de tout l'éclat du soleil de justice, & un déluge de corruptions inonder l'ancien héritage d'un peuple de Saints. „

„ J'ai dit que vous deviez rechercher *en secret*. Car en vain réclameriez-vous les droits dits *imprescriptibles* de la tolérance religieuse. Cette tolérance tant vantée est bien pour le *sectaire*, pour le *juif*, pour l'*impie*, pour l'*athée* ; mais elle n'est pas pour vous. Le masque est levé, le catholicisme est profané, le glaive est tiré contre l'Eglise. L'édit de sang jadis affiché dans Nicomédie s'exécute aujourd'hui dans toutes les parties de l'empire. O Eglise de France, dans quelle mer d'affliction vous êtes plongée !... Pour trouver dans les annales de la Religion l'image de la terrible tempête qui vous agite, nous devons remonter à ces siècles de douleur où une hérésie meurtrière, funeste fruit de l'ambition trompée d'un prêtre d'Alexandrie, poursuivait les Athanase jusques dans les sables du désert & faisoit ruisseler le sang orthodoxe ; ou bien encore à ces époques cruelles où les Césars devenus eux-mêmes hérésiarques & persécuteurs, immoloient leurs sujets fideles par le glaive barbare de leurs soldats iconoclastes. „

„ J'ai dit encore *en secret* : puisque nous en sommes revenus à ces tems de frayeur où la Religion tremblante, fugitive, poursuivie, n'osoit rassembler ses enfans que dans les solitudes & les cavernes profondes. Là dans le silence de la nuit, sur un autel dressé à la hâte & conforme à la tristesse d'un tel temple, elle offroit au Pere le Corps & le Sang adorable du Fils ; elle fortifioit les fideles de cette nourriture salutaire & du pain de la parole sainte ; elle les engageoit par le saint baiser de la paix à demeurer toujours unis, & elle finissoit par des prieres que souvent la ferveur prolongeoit jusqu'à l'aurore. „

„ Portons nos regards sur ces jours de foi, M. C. P., afin de soutenir & d'animer la nôtre dans ces tems d'apostasie & de défection. Souvenons-nous que c'est par elle que les Saints ont triomphé des puissances & conquis les promesses. Ils furent comme nous traités de *fanatiques*, de *séditieux* & d'*enthousiastes* ; comme eux, répondons à ces outrages par des bénédictions. Ils furent le jouet & le rebut du monde : mais l'Eglise, honorée par leur patience & leur courage, les regarda comme sa gloire & son ornement, le Ciel les couronna comme ses conquérans & ses héros, & les fideles jusqu'à la fin des siècles les invoqueront comme leurs protecteurs & leurs modeles. „

„ Que cette vérité sainte, M. C. P., soit sans cesse présente à vos esprits. Qu'il m'est consolant de ne l'avoir pas retenue captive ! Je savois bien à quoi je m'exposois en vous l'annonçant : mais je vous la devois au péril de ma vie ; & vous l'avez entendue. Forcé de m'éloigner de vous, j'ai sonné l'alarme à la vue de l'ennemi, & j'ai pu dire en vous quittant, avec le grand Apôtre : *Je suis innocent de la perte de ceux qui se laisseroient séduire, puisque rien ne m'a empêché de vous annoncer le péril.* Je vous ai de plus laissé mon exemple en me réduisant à la captivité, à la misere, à l'exil, pour

conserver le précieux trésor de ma foi. Quel sacrifice me reste-t-il donc à faire ? un encore, & il est tout préparé dans mon cœur. C'est celui de la paisible retraite que je trouve dans le sein des vertueux confreres qui m'ont si généreusement tendu les bras (a). Oui, je m'engage à l'abandonner pour retourner au milieu de vous aussi-tôt que ma présence y sera fructueuse, je veux dire, lorsque je verrai calmer ce délire de persécution qui tourne tant de têtes & arme tant de mains. Je ne redoute point les rigueurs de l'indigence : j'habiterai la plus pauvre de vos chaumières, & j'espère vous apprendre à sanctifier votre pauvreté par le spectacle de la résignation avec laquelle je supporterai la mienne. Nos privations feront nos délices, & nous rappellerons sans cesse qu'il n'est aucune proportion entre les contradictions des méchans & les biens ineffables qui les doivent suivre ! Le regne des impies passe comme l'ombre, & la joie qui succede aux larmes du juste, n'aura point de fin : *Non sunt con-signe passionis.* Je suis, en notre Seigneur, M. C. P., votre pasteur. „

F. L\*\*\*. C. P. curé du diocèse de Tr...  
Abb. de G... le 15 Mars 1792.

---

(a) Voilà l'avantage des corps religieux, de ces corps que l'on a dans ma malheureuse patrie frappé du glaive de la destruction & contre lesquels on travaille ailleurs à armer l'opinion. Ils unissent les hommes & font trouver des freres & des amis jusque dans une terre étrangere & inconnue ; ils multiplient les ressources & les consolations. La désolante doctrine de nos sages modernes est bien incapable de produire de pareils effets ; on ne le voit que trop, elle ne fait que briser les liens de la Religion & ceux même de la société, elle porte partout le ravage & la mort ; & voilà les fruits de cette philosophie qui préparoit le bonheur du genre humain ! Par le fruit qu'on juge de l'arbre.

*Cette note  
est jointe à  
la Lettre.*

Extrait d'une lettre de Mons à l'auteur du Journal.

VOUS faites, monsieur, dans votre cahier du 1 Avril, 1<sup>er</sup> é. l'loge de la nouvelle *Histoire du Hainaut*, par feu M. l'abbé Hoffart : cet éloge est mérité sans doute, & je ne prétends pas le contredire en vous faisant remarquer quelques erreurs échappées à l'auteur. Car quel historien oseroit se flatter de n'être pas dans ce cas ? Quelqu'un s'occupe à les redresser dans des notes qui pourront être imprimées en même format & être reliées à la suite de l'ouvrage ; mais comme ces notes promises pourroient n'arriver pas, je crois devoir prévenir le public par la voie de votre Journal, de se défier de ce que M. Hoffart dit de l'organisation du pouvoir judiciaire. Il n'y a pas, & il n'y a jamais eu en Hainaut une cour appelée *la cour des Pairs*, comme il le suppose tome 1, page 204. ligne 31 ; c'a toujours été & c'est encore *la noble & souveraine cour à Mons*. Cette cour est la cour féodale du comte, présidée par lui ou par son grand-bailli, & composée des pairs, prélats, barons & de tous les autres seignés immédiats du comte. Tous ces membres avoient anciennement le droit d'intervenir à toutes assemblées : c'est-là que la justice se rendoit en dernier ressort, & cet état des choses a duré jusques en 1611, époque à laquelle l'ancienne cour a été, non point abrogée, mais modifiée & réformée, ayant retenu la même souveraineté, les mêmes droits, juridictions & prééminences. C'est une erreur de dire, page 365, que Baudouin VI établit dans cette cour des conseillers clercs & laïques : il étoit bien question de conseillers alors ! Ce Baudouin n'institua point un nouveau tribunal ni n'apporta aucun changement à l'ancien : les pairs ne restèrent donc point conseillers-nés de ce nouveau tribunal, mais après comme avant le regne de Baudouin VI, les pairs continuèrent à avoir le premier rang dans la cour, où tous les autres seignés du comte continuèrent aussi à avoir leur rang & séance, & ce n'étoit pas seulement sur les pairs, mais sur les citoyens quelconques, que cette cour exerçoit sa juridiction ; comme elle l'exerce encore aujourd'hui. C'est une autre erreur d'alléguer, page 150, que quand un prince de la maison de Bourgogne eut formé, au quinzième siècle, un conseil-privé pour toutes les affaires majeures & résolutions d'état, la cour à Mons ne connut plus de des affaires litigieuses. Le cercle des autorités & fonctions de la cour est d'une toute autre étendue, & ce seroit sortir des bornes d'une lettre, que d'en entreprendre ici le détail. Il est étonnant que M. Hoffart, qui avoit peut-être achevé cette partie de son ouvrage avant la révolution, y ait laissé subsister ces erreurs, après les moyens qu'il a eus depuis de les corriger, sur-tout d'après la lettre écrite par les anciens membres de notre cour souveraine, au ministre comte d'Argenteau, le 30 Mars 1791, qui a été rendue publique avec l'acte d'adhésion des Etats. — J'ai remarqué aussi une erreur de chronologie, qui n'est peut-être qu'une faute d'impression, page 254, ligne 10. Les François ne se font pas rendus maîtres de Mons en 1694, mais en 1691. „

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## RUSSIE.

**P**ÉTERSBOURG (*le 30 Mars*). On ne peut encore rien dire de positif sur les mesures que déploiera notre cour relativement aux affaires de France. On continue à parler d'un prochain embarquement de troupes, mais dont la destination n'est pas encore bien connue. Ce qui est certain, c'est que l'impératrice accueille avec bonté tous les François qui se rendent ici chargés de commissions de la part des princes, freres du roi, & ceux que les désordres qui regnent en France, forcent à chercher dans les pays étrangers, une sûreté qu'ils ne trouvent plus dans leur patrie. Depuis quelque tems, on voit arriver ici des ecclésiastiques & des Religieux émigrés, dont la situation excite la pitié & inspire en même tems le respect. Notre souveraine a accordé sur-tout une prédilection particulière à des Bénédictins de Bourdeaux; elle leur a dit qu'elle recevoit avec plaisir dans ses états, des hommes qui avoient illustré la France, & elle a en conséquence ordonné à tous les gouverneurs des frontieres, de les recevoir & de leur fournir de quoi se rendre en Tauride, province de la Mer-Noire, où elle a cédé des terres aux catholiques. On croit qu'ils n'y res-

teront que jusqu'au rétablissement de l'ancien ordre des choses en France. Les habitans de cette contrée sont la plupart Italiens & Polonois; ils composoient autrefois la province de Mohilow. L'archevêque résidera toujours dans cette dernière ville, comme se trouvant plus à proximité de la capitale de l'empire.

Le comte Rzewski, général de camp de l'armée de Pologne, & un des principaux antagonistes de la nouvelle constitution, est arrivé le 15 de ce mois en cette capitale; il a été reçu par l'impératrice avec les marques de la plus haute bienveillance; le comte Potocki, grand-maître de l'artillerie de la république, est arrivé quelques jours après.

Le comte de Soltikow, vient d'être nommé feld-maréchal-général; le prince de Repnin remplace feu le prince Potemkin dans tous les départemens dont il étoit le chef.

Il paroît aujourd'hui des copies du traité conclu entre la sublime Porte & la Russie. En voici les dispositions.

ART. I. Entre S. M. le grand-seigneur, & S. M. l'impératrice de toutes les Russies, leurs héritiers & successeurs au trône, de même qu'entre leurs empires & sujets, toutes les hostilités & toute inimitié cesseront maintenant & à jamais; elles seront enlevées dans un oubli éternel, & il y aura désormais une paix stable & permanente par mer & sur terre: on établira & l'on cultivera une amitié constante & une harmonie durable, en observant avec une sincérité franche & scrupuleuse les articles du traité de paix actuellement stipulés; de manière qu'aucune des deux parties, soit en secret, soit ouvertement, n'entreprendra ni tentera la moind-

dre action ou expédition contre l'autre. En vertu du renouvellement d'une amitié aussi sincère, les deux parties contractantes accordent une amnistie mutuelle & un pardon général à tous ceux de leurs sujets, sans la moindre distinction, qui pourroient avoir commis quelque crime contre l'une ou l'autre des deux parties; & elles remettent en liberté ceux qui se trouvent aux galeres ou dans les prisons; permettant à tous les émigrés, ou à ceux qui furent bannis, de retourner à leur domicile, sous promesse qu'après la paix on les laissera dans la pleine jouissance de tous les honneurs & biens qu'ils possédoient avant cette époque, sans leur faire essuyer le moindre affront, préjudice ou offense, ni permettre que d'autres leur en fassent sous tel prétexte que ce soit; mais que chacun d'eux vivra sous la sauve-garde & la protection des loix & des coutumes de son pays, à l'égalité avec ses concitoyens.

II. Le traité de paix conclu le 10 Juillet 1774, l'an de l'Hegire 1188, le 14 de la lune Zemaziel Evel; la convention explicatoire du 20 Zemaziel Akir 1193, ou du 10 Mars 1779; le traité de commerce du 20 Ridzel 1197, c'est-à-dire du 10 Juin 1783, & l'acte relatif à l'incorporation de la Crimée & du Taman dans l'empire Russe, lequel déclare la riviere Cuban pour limite des frontieres, arrêté le 15 Saffer 1198, c'est-à-dire le 28 Décembre 1786, sont confirmés par ce nouveau traité de paix dans tous leurs articles, à l'exception seule de ceux qui se trouvent changés par le présent ou par les traités antérieurement conclus; & les deux hautes parties contractantes s'obligent de les observer strictement & inviolablement, de les remplir de bonne foi & avec ponctualité.

III. En vertu du II<sup>me</sup>. article des préliminaires, qui porte que le Niester servira toujours de séparation des frontieres aux deux empires, tellement que les limites de l'empire Russe s'étendront

à l'avenir jusqu'au dit fleuve, les deux parties contractantes sont réciproquement convenues & statuent par le présent, que le Niefter formera à jamais la séparation des frontieres entre la sublime Porte & l'empire Russe : de sorte que tout le territoire situé sur la rive droite du Niefter sera restitué & restera pour toujours sous la puissance pleine & incontestable de la sublime Porte ; tandis que tout le territoire situé sur la rive gauche du même fleuve, restera perpétuellement sous la domination absolue & incontestable de l'empire Russe.

IV. Suivant ce réglemeut établi concernant la séparation des limites entre les deux empires, & en vertu du IV<sup>me</sup>. article des préliminaires, voulant que toutes les autres frontieres resteroient telles qu'elles l'avoient été au moment de la présente guerre, & que les pays occupés par les troupes de l'empire Russe durant les hostilités doivent être restitués à la sublime Porte, avec toutes les fortifications qui y sont, & dans le même état où ces fortifications se trouvent actuellement, S. M. I. restitue à la sublime Porte la Bessarabie conquise par ses armées, ainsi que les places frontieres de Bender, Akierman, Kilia & Ismail, aussi bien que les bourgs, hameaux & tout ce que cette province renferme. S. M. I. restitue encore la province de Moldavie, aussi bien que les villes, hameaux, & tout ce qu'elle renferme ; & la sublime Porte la reçoit aux conditions suivantes, sous promesse solennelle de les remplir parfaitement : 1<sup>o</sup>. D'observer & d'accomplir religieusement tout ce qui en faveur des deux provinces de Valachie & de Moldavie est stipulé dans le traité conclu l'an de l'Hégire 1188, le 14 de la lune Zemaziel Evel, c'est-à-dire le 10 Juillet 1774 ; dans la convention explicatoire, arrêtée le 20 Zemaziel Ahir 1193, c'est-à-dire le 10 Mars 1779 ; dans l'acte de 1198, le 15 de la lune Saffer, ou le 28 Décembre 1783, délivré par le grand-visir, au nom de la sublime

Porte Ottomane. 2°. De ne demander ni exiger de ces pays le payement de dettes arriérées, de telle nature qu'elles puissent être. 3°. De ne pas demander à ces pays la moindre contribution en payement pour le cours entier de la guerre; mais, à cause des nombreux dommages & dévastations qu'ils ont soufferts durant le cours des hostilités, les exempter de tous impôts & charges pendant deux années à dater du jour de l'échange de la ratification du présent traité. 4°. De concéder aux familles qui desireroient quitter leur patrie & aller fixer leur domicile ailleurs, une sortie libre avec tous leurs biens; & afin que ces mêmes familles pussent avoir le tems suffisant d'en informer leurs parens, sujets de l'empire Ottoman, & vendre leurs biens, meubles & immeubles, à des sujets du même empire, en conformité des loix du pays, & arranger leurs affaires, il leur est accordé pour ladite émigration de leur patrie un terme de quatorze mois, à dater du jour de la ratification du présent traité.

V. En témoignage de la sincérité avec laquelle les deux hautes parties contractantes cherchent, non-seulement pour le présent, à rétablir la paix & la bonne intelligence entre elles, mais à les affermir aussi pour l'avenir d'une façon stable & permanente, avec éloignement de tout ce qui pourroit dans la suite fournir le moindre prétexte de contestation ou de refroidissement; la sublime Porte, renouvelant le firman antérieurement expédié, promet d'envoyer des ordres au bacha d'Ahaltzic, ou d'Ahiska, commandant sur les frontières, ainsi qu'à d'autres, avec défense sous les peines les plus grieves de troubler ou molester à l'avenir, sous tel prétexte que ce soit, en secret ni ouvertement, les districts & sujets soumis au czar de Tifsa ou Cartalinie; en leur ordonnant bien expressément de n'interrompre en aucun endroit la bonne harmonie, ou le bon voisinage.

VI. Ayant confirmé par le II<sup>me</sup>. article du présent traité, entre autres stipulations antérieures, l'acte du 28 Décembre 1783, concernant l'incorporation de la Crimée & du Taman dans l'empire Russe, en fixant la rivière de Cuban pour limites entre les deux parties contractantes dans ces contrées ; la sublime Porte Ottomane promet & s'engage solennellement, en preuve du desir sincere qui l'anime, pour écarter à l'avenir tout ce qui pourroit troubler la paix, la tranquillité & la bonne intelligence entre les deux empires, qu'elle développera toute son autorité & tous les moyens convenables à réprimer & tenir en bride les peuples limitrophes de la rive gauche du Cuban, afin qu'ils ne tentent aucune invasion sur le territoire de l'empire de Russie, ni causent aux sujets du même empire, à leurs domiciles &c, soit ouvertement, soit clandestinement, le moindre dommage, dégât ou pillage, sous tel prétexte que ce puisse être ; & afin qu'ils ne surprennent pas des individus pour les entraîner dans l'esclavage, la sublime Porte Ottomane donnera à cet égard les ordres les plus précis là où il appartient, sous les punitions les plus sévères, dont la publication doit être absolument faite dans les endroits mêmes, après l'échange des ratifications du présent traité. Si, après les stipulations inférées au présent traité, & les défenses faites aux nations mentionnées ci-dessus, l'un ou plusieurs de ces gens tentoient de faire encore des invasions sur le territoire de l'empire Russe, d'y causer des dommages ou préjudices quelconques, d'y voler du bétail ou d'autres objets, ou d'entraîner des sujets Russes en esclavage : alors, aussi-tôt que plaintes en auront été formées, la justice sera rendue sans aucun retard, avec restitution de ce qui se trouvera avoir été pillé ou volé. Mais, en particulier, l'on ne fera la moindre difficulté touchant la découverte & la reddition des sujets Russes que les pillards pourroient avoir en-

levés, bonifiant tous les fraix qui en résultent, & imposant une punition très-rigide aux malfaiteurs, en présence du commissaire Ruffe, que le commandant sur les frontieres délèguera pour cet effet. Dans le cas où, contre toute attente, une justice semblable ne seroit point rendue dans l'espace de six mois, à dater du jour que plaintes en auroient été portées, la sublime Porte s'oblige à acquitter de son propre trésor tous les fraix que les malfaiteurs pourroient avoir occasionnés, & cela dans le terme d'un mois après la réclamation faite par le ministre de l'impératrice de Russie; bien entendu que ce nonobstant les punitions statuées plus haut pour l'interruption du bon voisinage auront également lieu sans nul retard.

VII. Comme le commerce forme la base vraie & solide d'une harmonie réciproque, la Porte Ottomane, en renouvelant la paix & l'amitié avec l'empire de Russie, pour preuve de la sincérité dont elle desire qu'un commerce réel & avantageux fleurisse entre les sujets des deux empires de la meilleure maniere possible, promet, en vertu des présentes, le maintien & l'exécution de l'article VI du traité de commerce avec l'empire Russe, relatif aux corsaires d'Alger, de Tunis & de Tripoli; nommément: si quelque sujet de la Russie avoit une rencontre avec des corsaires d'Alger, de Tunis, de Tripoli, & en étoit fait prisonnier; ou que ces pirates s'emparassent d'un vaisseau ou d'une cargaison quelconque, appartenant à des négocians Russes, qu'alors la Porte s'engage à employer toute son autorité sur lesdits gouvernemens, pour le relâchement de tout sujet Russe qui seroit tombé dans l'esclavage de la maniere susdite, aussi-bien que pour la restitution du navire, des effets & des marchandises qu'on lui auroit enlevés, ainsi que pour la bonification au préjudicié de tous les dommages qui en sont résultés: & quand on aura été informé, par des avis certains, que les firmans ne se trouvent



pas exécutés par lefdits gouvernemens d'Alger, de Tunis & de Tripoli, alors la sublime Porte Ottomane s'oblige, d'après la réclamation qui en fera faite par le ministre ou chargé d'affaires Russe, à payer celui qui se trouve lésé, en l'indemnifiant du trésor impérial dans l'espace de deux mois, ou plutôt si faire se peut, à dater du jour de la réclamation.

VIII. Tous les prisonniers de guerre & autres esclaves de l'un & de l'autre sexe, de telle qualité ou condition qu'ils soient, & lesquels existent dans les deux empires, hormis ceux qui, en Turquie, auroient renoncé au christianisme pour suivre la religion mahométane, ou ceux qui, abjurant le mahométisme en Russie, auroient volontairement embrassé la religion chrétienne, feront d'abord & aussi-tôt après l'échange de la ratification du présent traité, restitués & rendus de part & d'autre, sans la moindre contradiction, & sans payer aucune rançon. Ce qui aura de même lieu à l'égard de tous autres chrétiens, tombés à cette occasion en esclavage; savoir des Polonois, Moldaves, Valaques, habitans du Péloponese, insulaires, Géorgiens &c. qui tous seront remis en liberté sans payer la moindre rançon. La même reddition s'effectuera encore par rapport à tous ceux des sujets Russes, qui, après la conclusion de cette paix salutaire, par tel accident que ce pût être, seroient tombés en esclavage & se trouveroient dans l'empire Ottoman: ce que l'empire de Russie promet aussi d'observer, avec une égale réciprocité parfaite, vis-à-vis de la Porte Ottomane & de ses sujets.

IX. Quoiqu'après la cessation des hostilités, à l'occasion de l'heureuse négociation de paix actuellement terminée, nul mal-entendu ne puisse plus avoir lieu relativement aux opérations hostiles; néanmoins, aussi-tôt après la signature du présent traité de paix, il sera par le grand-visir de la Porte

Ottomane notifié & déclaré aux armées & flottes de sa hauteffe, & le principal plénipotentiaire & confeiller-privé effectif de l'empire Ruffe déclarera & notifiera aux commandans en chef des armées & flottes de fon augufte fouveraine, que la paix & l'amitié entre ces deux grands empires fe trouvent parfaitement rétablies.

X. Afin que la paix heureufe & la fincere amitié entre les deux empires foient plus folidement affermies, on s'enverra de part & d'autre des ambaffadeurs extraordinaires, vers le tems que les deux cours fe fixeront réciproquement. Les ambaffadeurs refpectifs feront reçus fur les frontieres & traités avec une étiquette femblable & avec les mêmes cérémonies & honneur qui s'obfervent dans les ambaffades mutuelles entre les puiffances les plus honorées des deux empires par rapport à leur amitié. Il fera, d'un côté & d'autre, par lefdits ambaffadeurs envoyé des préfens conformes à la dignité de leurs empires.

XI. Après la conclusion du traité de paix entre les deux empires puiffans, & l'échange des ratifications refpectives des fouverains, les troupes impériales Ruffes, & la flotte à Racues, procéderont à l'évacuation du territoire de l'empire Ottoman. Mais comme il eft néceffaire de combiner cette retraite des troupes & de la flotte à Racues avec les circonftances de la faifon, les deux hautes parties contractantes font convenues d'en fixer le terme péremptoire au quinze du mois de Mai, vieux ftyle, de l'année prochaine 1792, auquel tems toutes les troupes de S. M. défiléront le long de la rive gauche du Niefter, & la flotte entiere à Racues fe retirera tout-à-fait des embouchures du Danube. Aufli long-tems que les troupes impériales de Ruffie fe trouveront dans les contrées & forterefles conquifes, qui en vertu du traité de paix doivent être reftituées à la Porte Ottomane, l'adminiftration relative à l'ordre des chofes reftera telle qu'elle l'eft.

actuellement sous leur domination, & la Porte Ottomane ne s'en mêlera d'aucune manière, jusqu'au moment de la retraite de toutes ces troupes; & jusqu'au dernier jour de leur sortie, les troupes impériales Russes recevront dans ces contrées les provisions de bouche & autres sur le pied qu'on leur en fournit présentement.

XII. Le grand-visir, au nom de la sublime Porte Ottomane, & le conseiller-privé effectif & plénipotentiaire suprême, de la part de sa majesté impériale autocratrice de toutes les Russies, après la signature du présent traité de paix par les plénipotentiaires respectifs, feront échanger à Jassy, par les mains des mêmes plénipotentiaires, dans le terme de quinze jours, ou plutôt s'il est possible, les actes réciproques, qui porteront la conclusion de cette œuvre heureuse & salutaire au point de perfection désiré.

XIII. Le présent traité de paix perpétuelle, heureusement arrêté, sera confirmé, de la part de sa majesté impériale le grand-seigneur, & de la part de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, par des ratifications solennelles, signées de leurs propres mains : lesquelles ratifications doivent être échangées par les plénipotentiaires respectifs, là où le traité a été conclu, dans l'espace de cinq semaines, ou plutôt s'il est possible, à dater du jour de la conclusion de ce traité, que les plénipotentiaires respectifs ont signé, affirmé par leurs cachets & échangé l'un contre l'autre.

Fait à Jassy, le 29 Décembre 1791, vieux style, & 1206 du 15 de la lune Zemaziel Evel.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 3 Avril*). Les espérances qu'on nous avoit données, & qu'on avoit affecté de répéter dans tous les papiers publics, que la vie du roi étoit hors de danger, ont

été trompeuses : sa majesté a succombé le 29 du mois dernier aux suites infaillibles de la grievé blessure qu'elle avoit reçue dans la nuit du 16 au 17. Le prince royal, son fils unique, lui a succédé : il a d'abord reçu les hommages de tous les départemens du gouvernement & de la municipalité : & il a prêté lui-même ferment, nommément sur l'*Acte de sûreté*. Comme ce prince est mineur, étant né le 1 Novembre 1778, le duc de Sudermanie en est, en vertu d'une disposition du testament du roi, seul tuteur, & seul revêtu de la régence du royaume en son nom, avec un pouvoir illimité. La majorité du jeune roi a été fixée à sa dix-huitième année accomplie. Tous les dignitaires, employés ou officiers, ont été confirmés dans leurs postes respectifs. Le baron d'Armfeldt a été nommé gouverneur de la capitale, où l'on n'est pas sans inquiétude & sans crainte d'une révolution (a). Par

---

(a) Plusieurs circonstances non encore connues touchant ce qui s'est passé à la diète de Gessle, & peu avant sa clôture, font croire que l'esprit de mécontentement, qui dans les dernières années du règne de Gustave lui a causé tant de traverses & d'embarras, bien loin de s'éteindre, a pris de nouvelles forces & s'est manifesté en plein durant la tenue des États. L'on assure que l'opposition, que formoit la très-grande majorité dans l'ordre de la noblesse, avoit réussi à attirer dans son parti, non-seulement plusieurs députés du clergé & de la bourgeoisie, mais aussi l'ordre entier des paysans. Cet ordre avoit en conséquence résolu, non moins que l'ordre équestre, de communiquer au public le protocole de ses

une ordonnance , en date du 28 Mars , il a été défendu aux habitans de Stockholm de tenir de la poudre dans leurs maisons , beaucoup moins d'en vendre &c. Le roi a con-

---

délibérations : l'impression en avoit déjà été commencée ; mais des mesures rigoureuses , pour empêcher que l'état des finances ne fût divulgué par la liberté de la presse , furent prises , en même tems que la publication desdits protocoles fut interrompue. Il paroît du moins certain que le roi ne trouva plus pour les propositions qu'il fit vers la fin de la diete , la même promptitude & bonne volonté , avec laquelle les premières avoient été reçues : S. M. avoit désiré , dit-on , qu'il lui fût accordé 1°. une quantité annuelle de 1,100,000 onces d'argent en nature ; 2°. le paiement des dettes , qu'elle avoit été obligée de contracter en son particulier ; 3°. l'ouverture d'un emprunt de 10 millions. De ces trois demandes , ajoute-t-on , il ne fut accordé qu'un emprunt de 3 millions. L'on rapporte aussi , que le roi auroit eu le dessein de faire passer le fameux acte de sûreté comme une loi fondamentale de la Suede ; mais que le maréchal de la diete , comte de Ruuth , en avoit dissuadé S. M. avec beaucoup de zele , en lui représentant , qu'une telle proposition entraîneroit les plus grandes difficultés & mettroit la vie de ses plus fideles serviteurs dans le danger le plus imminent. Le comte de Ruuth , dit-on , honoré de la confiance de son maître , & placé par lui à la tête de son ordre & des Etats , fut néanmoins si bien se ménager dans ce poste difficile , que l'opposition elle-même fut très-contente de sa conduite ; & qu'à la clôture de la diete une députation nombreuse de la noblesse , ayant le comte de Brahé à sa tête , alla le remercier du zele & de l'amour de la patrie , dont il avoit donné des preuves dans sa place ; lui

fervé sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment. Son corps a été ouvert; mais il n'a pas été embaumé, S. M. ayant défendu qu'on lui fît cette opération. Gustave III, né le 24 Janvier 1746, avoit accompli la 46<sup>me</sup>. année de son âge : & son regne de 21 ans fera époque dans l'histoire de Suede. Ce sera à la postérité à apprécier ses talens extraordinaires, ses vertus & ses foiblesses, à juger le bien qu'il a fait & le mal qu'on lui attribue, à balancer enfin ses succès & ses malheurs. *Voyez ci-dessous l'article des Morts.*

Les recherches contre les complices de l'at-

---

demandant en même tems son portrait, pour le mettre à la salle de l'ordre équestre au nombre de ceux des patriotes, qui avoient bien mérité de la noblesse & de la Suede. Ce fut dans le même esprit, que cet ordre avoit résolu de faire frapper une médaille en l'honneur du comte Axel Fersén, qui cessa de présider la direction de l'ordre équestre au mois de Janvier dernier, & que le comte de Brahé, ainsi que le baron de Manderström, furent nommés membres de cette direction. Les sentimens que la bourgeoisie de Geste manifesta, lui méritèrent également des remerciemens de la part de la chambre des nobles, qui, en témoignage ultérieur de sa reconnoissance, fit une gratification considérable à l'hôpital de Geste, où ils avoient tenu leurs séances. Enfin, ajoute-t-on, des symptômes alarmans, qu'on crut remarquer dans la capitale même, & dont le roi fut informé par plusieurs couriers successifs, engagèrent sa majesté à précipiter la clôture de la diete & à revenir à Stockholm même avant que les décrets, qui y avoient été pris, eussent été mis au net & signés suivant l'usage.

tentat se continuent ; mais il faut se défier des divers rapports qu'on en fait, vu que rien n'est jusqu'ici authentiquement connu dans le public. Il a été publié & affiché au nom du jeune roi, une proclamation, où S. M. exhorte le peuple à attendre le résultat du procès qui s'instruit relativement au complot. Neuf de ceux qui avoient été arrêtés sur le soupçon d'y avoir eu part, viennent d'être relâchés. L'ordre qui défend aux étrangers de quelque qualité qu'ils soient, de sortir du royaume, subsiste encore dans toute sa rigueur, ainsi que celui qui défend à qui que ce soit de s'approcher de plus d'une lieue de la capitale. Ce dernier ordre sur-tout est si sévère, que M. de Stael de Holstein, ambassadeur de notre cour près celle de France, qui revient de Paris, a dû s'y conformer. Au milieu de toutes ces inquiétudes, la reine est dangereusement malade ; elle tombe d'une défaillance dans une autre, & les médecins n'annoncent que très-peu d'espoir de lui conserver la vie.

#### P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 4. Avril*). Les sessions de la diète n'ont rien produit de remarquable. — Le général prince Adam Czartoriski & le comte Mosztowski font de retour ici de leur mission près la cour de Dresde. On n'en connoît pas encore le résultat. En attendant, on se dispose à célébrer le 3 Mai l'anniversaire de la révolution ; il doit se former vers ce tems près de cette capitale, un camp de 8 à 9 mille hommes. On annonce pour ce jour un évé-

nement inattendu, dont on ne dit point la nature. Quel que soit cet événement, les dernières dépêches arrivées de Vienne, de Pétersbourg & de Berlin, ne sont guere favorables à la nouvelle constitution. On apprend qu'un corps de 30,000 Russes se trouve près des frontieres de la Curlande.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 3 Avril*). La reine est heureusement accouchée le 28 du mois dernier, d'un infant au château d'Aranjuez. Le roi, selon la coutume, a présenté le nouveau-né à tous les ambassadeurs, grands d'Espagne, conseillers d'état, & autres personnes de distinction rassemblées dans le salon. L'infant a été baptisé par le cardinal patriarche des Indes. Son oncle l'infant Don Antoine, au nom & comme représentant le roi de Hongrie & de Bohême, l'a tenu sur les fonts-baptismaux : il lui a donné pour premiers noms, Philippe-Marie-François &c. Sa majesté catholique, en action de graces de l'heureuse délivrance de la reine, a fait chanter le *Te Deum* dans sa chapelle. Il y a eu à cette occasion des réjouissances & des illuminations pendant trois jours. La reine & l'infant se portent très bien.

Don François de Monino, président du conseil des Indes, vient de partager la disgrâce de son frere le comte de Florida-Blanca, ayant reçu ordre de se retirer dans la petite ville d'Ennies, avec perte de tous les appointemens dont il jouissoit. M. le comte d'Aranda ne gardera pas sa place de secrétaire-d'état au dé-

partement des affaires étrangères, qui n'est plus de la même importance, depuis qu'on a créé un conseil d'état. M. de Gardoqui, qui remplaçoit par *interim* M. de Lerena, a été nommé définitivement au ministère des finances. La place de conseiller au conseil de la guerre, a été donnée à Don Michel d'Ottomendi, chef du bureau des affaires étrangères; celui-ci sera remplacé par Don Dominique d'Yriarte, secrétaire d'ambassade à Paris.

Les dernières lettres, reçues des côtes d'Afrique, portent que les deux frères du roi de Maroc, mort des suites de deux blessures qu'il a reçues dans un combat, sont à la tête de deux factions & se disputent l'empire; mais que jusqu'à présent ils n'en sont pas venus aux mains.

### I T A L I E.

ROME (*le 3 Avril*). La plus heureuse tranquillité regne dans cette capitale. Les citoyens bénissent le regne de Pie VI, de ce que par sa prudence, sa sagesse & sa fermeté, il fait garantir ses états d'Italie de l'anarchie, qui de la France est venue affliger le Comtat d'Avignon. Le gouvernement a chassé dernièrement deux prêtres de la communauté de l'église françoise de S. Louis, comme mauvais sujets & propagandistes; il a fait aussi arrêter plusieurs François qui achetoient des armes. Il a compris qu'il n'y avoit que la fermeté qui pût soustraire l'état aux fléaux de l'insubordination & de l'anarchie.

On apprend de Malte la mort du procureur

teur

teur Emo, commandant de l'escadre Vénitienne, qui croisoit dans la Méditerranée contre les Tunisiens; le commandement a passé à l'amiral Condulmer. — Les fiançailles entre la princesse, fille aînée de l'infant duc de Parme & le prince Maximilien de Saxe, ont dû se faire à Parme le 1 de ce mois.

L'état de la Religion devient de plus en plus florissant non-seulement dans la Chine, mais encore dans le royaume de Corée qui en dépend. Voici ce que nous apprennent les dernières lettres de l'évêque de Pekin, prélat singulièrement recommandable par ses lumières & ses vertus. » Il y a trois ans qu'un seigneur de la suite de l'ambassadeur du roi de Corée, qui doit tous les ans envoyer une ambassade à l'empereur de la Chine, comme à son seigneur suzerain, entra dans l'église catholique de Pekin, & frappé de notre Religion & de nos fonctions ecclésiastiques, il se fit instruire & demanda le Baptême, qu'on lui donna. De retour en Corée, ce bon séculier, comme S. Frumence, commença à prêcher l'Evangile, & convertit beaucoup de monde. Le roi de la presqu'île emprisonna plusieurs des nouveaux chrétiens; mais étonné de leur constance, il les élargit; & l'année passée un de ces chrétiens étant venu à Pekin avec l'ambassade d'usage, a demandé à l'évêque, des prêtres pour administrer les sacrements aux nouveaux convertis, qui se montent déjà au nombre de 4000. »

Une lettre de l'évêque latin de Scutari nous apprend un trait de courage & de vertu, qui

par les circonstances qui l'accompagnerent , le rend tout autrement intéressant que tout ce que l'histoire rapporte en ce genre. » Un chrétien tua dans une querelle un homme de la cour du fameux bacha de Scutari \*, & prit la fuite. Le bacha furieux emprisonna & condamna à la mort le frere coupable. Celui-ci en ayant appris la nouvelle, alla se confesser; donna ensuite un repas à ses parens pour prendre congé d'eux & se présenta au bacha, qui en élargissant l'innocent, fit pendre le coupable qui mourut avec une tranquillité & une sérénité d'ame dont la foule de spectateurs qui étoient accourus, fut profondément affectée. »

FLORENCE (*le 15 Avril*). Depuis le départ du Grand-Duc qui s'est rendu à Vienne, le gouvernement continue à frapper sur toutes les nouveautés introduites sous le dernier regne\*; & on espere de réduire bientôt, ou de voir partir quelques curés qui dans le diocèse de Pistoie continuent à tenir aux erreurs de la petite église. Le nouvel évêque de Pistoie a été reçu dans son évêché avec des applaudissemens & des réjouissances incroyables. Son prédécesseur qui depuis son abdication confervoit encore une espece d'existence, ne restera probablement pas en Toscane. On a remarqué que le caractère de notre souverain s'étoit développé d'une maniere plus libre & plus complete depuis la mort de son pere, & l'on ne doute pas qu'il n'amene ou qu'il ne confirme le roi de Hongrie dans les mêmes sentimens (a), aidé sur-tout des conseils

\* 15 Déc.  
1791, p.  
610.

(a) Une lettre du 15 Mars que j'ai reçue de

de sa pieuse mere, & armé du grand argument de l'expérience & des bons effets, que ses opérations rétrogrades & restauratrices ont produits dans ce pays, en y ramenant l'ordre & la paix, & lui gagnant tous les cœurs de ses sujets. (a)

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 18 Avril*). Le comte d'Elgin est parti d'ici le 30 Mars au soir pour Paris : on le dit chargé d'une mission particulière près du gouvernement de France. Les généraux, amiraux & les principaux officiers de terre & de mer se trouvent plus souvent dans le conseil-privé du roi. Milord Rawdon, le même qui se distingua en plusieurs occasions lors de la guerre contre les Américains, a de très-longues conférences avec S. M. Les

---

Vienne portoit : *Ex quibusdam indiciis verendum, ne Franciscus Josephinus principiis imbutus sit.* Une autre du même homme, en date du 6 Avril, est une espece de rétractation de la précédente, & finit par donner des motifs d'une espérance très-fondée.

(a) Ce qui prouve singulièrement combien les Tofcans souffroient péniblement les innovations religieuses, ce sont moins les différens soulèvements, nommément celui de 1790, que la maniere dont ils en subirent la punition. La régence, durant l'absence de Léopold, avoit été obligée de tout accorder. Après le traité de Reichenbach, le prince déploya son ressentiment. Plus de six cens, jugés les plus coupables, furent condamnés à différentes peines, la plupart aux galeres. On les a vu tous en prieres, chapeau bas, sur les chariots qui les transportoient, chantant des antiennes, des cantiques & des litanies : ce qu'ils ne cessèrent de faire jusqu'au lieu de leur destination.

couriers de cabinet se succèdent rapidement. Toutes ces circonstances indiquent quelque grand événement prêt à éclore, quoique couvert encore des ombres du mystère.

Un courier extraordinaire est arrivé le 12 au bureau de Milord Grenville, avec des dépêches de M. Walpole, envoyé de S. M. à la cour de Lisbonne. Elles contiennent des détails très-satisfaisans relativement à la reine de Portugal. Le docteur Willis, non-seulement en conçoit les espérances les plus flatteuses, mais encore un prompt rétablissement.

La nouvelle d'un combat qui a eu lieu dans la mer de l'Inde entre la frégate Française la *Résolution* & la frégate Angloise le *Phénix*, a fait ici beaucoup de sensation, & les effets publics ont éprouvé d'abord une baisse considérable. M. Pasker, est venu de la part du commodore Cornwallis, pour en faire le rapport officiel. Il s'ensuit de ce rapport qu'en vertu des articles 26 & 27 du traité de commerce, les officiers Anglois ayant le droit de visiter tout bâtiment François qu'ils pourroient soupçonner être chargé pour Tipoo, tirent un coup de canon à poudre, pour faire signal à la frégate Française d'amener; mais celle-ci y ayant répondu par deux bordées à boulets, la *Phénix* se mit sous la poupe de l'ennemi, & le maltraita tant qu'il se rendit. Des personnes prétendent qu'au moyen d'explications mutuelles qui ont eu lieu entre les deux cours, cette affaire n'aura pas de suites sérieuses.

Les dernières nouvelles que la compagnie des Indes a reçues du président & conseil

de Tellichery, en date du 27 Décembre, portent que la durée des pluies n'a permis, que depuis peu, au général Abercrombie de tenter quelques mouvemens. Le 15 Novembre, il quitta Tellichery pour assembler l'armée près de Cananore; & après avoir été renforcé par les recrues arrivées d'Europe, & les détachemens de Bombay, après avoir mis garnison à Tellichery & à Cananore, & avoir établi par les postes une chaîne de communication avec ces places, il a monté le Ghauts avec une armée composée de 7 mille hommes effectifs, & a pris poste au défilé de Pondicherum, où il se trouve à présent. Comme la saison pour entrer en campagne est déjà commencée, nous sommes dans l'attente des événemens qui en feront la suite.

Un corps de nos troupes commandé par le colonel Maxwel a pris d'assaut, le 31 du mois d'Octobre, le fort important de Pinagra, qui se trouve situé au pied des montagnes à l'entrée du défilé d'Alim Baddy. Ce fort servoit de retraite à un corps considérable de nos ennemis qui pilloit & détruisoit les districts qui s'étoient soumis à notre gouvernement. On s'est servi de la poudre qui y étoit, pour le faire sauter, afin qu'il ne puisse plus servir de retraite à ceux qui en seroient pour ravager le pays.

#### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 19 Avril*). Le roi a donné audience le 1 de ce mois au comte de Woyana, ambassadeur de la république & du roi de Pologne; au comte de Schonfeld, ambassadeur de l'électeur de Saxe, & au marquis

de Sbarra , ministre de la république de Lucques , qui ont eu l'honneur de présenter leurs nouvelles lettres de créance à S. M. — Le 3 , l'archiduc de Toscane est arrivé en cette capitale. Le général Prussien de Bischofswerder est parti le lendemain pour Berlin , après avoir eu une longue audience du roi. Malgré le système de notre cour de ne point donner d'ombrage à la France , & le desir qu'elle auroit même à présent , où le chef de la maison d'Autriche n'est plus le chef de l'Empire , de faire rejaillir une partie des doléances de la France sur les puissances avec lesquelles existe le concert établi par Léopold , il paroît que la réponse du nouveau ministère de France décidera une fois pour toutes la question si long-tems agitée de la paix ou de la guerre. En attendant , les troupes qui doivent se rendre dans l'Autriche antérieure , continuent leur marche ; ce sont le feld-maréchal prince de Cobourg , & les généraux d'infanterie de Hohenlohe & d'Esterhazy qui les commanderont en chefs.

Le colonel Hiller est parti pour la Croatie , afin d'y reprendre le travail de la nouvelle démarcation avec les commissaires Turcs , travail qui s'accrochera probablement encore , parce que les Turcs ne voudront pas céder le grand bois voisin de Bihacz , d'où cette forteresse Turque tire son approvisionnement pour le chauffage.

BERLIN (*le 18 Avril*). Le général-major baron de Bischofswerder a passé par ici venant de Vienne pour se rendre à Potsdam. Depuis son retour , tout est en activité , & l'on

fait des préparatifs qui annoncent qu'une partie de nos troupes ne tardera pas à se mettre en marche. Les maréchaux, chârons & autres artisans nécessaires en pareille occasion travaillent nuit & jour. Il avoit été défendu, il y a quelque tems, aux régimens de recevoir dans leurs corps des François, des Alsaciens, des Lorrains, des Suisses & des Allemands qui auroient été dans le service de France; cet ordre a été renouvelé hier à la parade, pour que les officiers aient soin d'examiner rigoureusement les recrues qui se présenteront, afin qu'il ne se glisse point de factieux parmi nos troupes. Le roi a accordé au général François de Heymann une pension annuelle de 2000 thalers.

BONN (le 21 *Avril*). Le grand nombre de docteurs & professeurs tudesques qui quittent leurs chaires pour aller mener la bonne vie en France, n'a point encore suffisamment purgé nos écoles. Le P. Hedderich continue à dogmatiser dans ce pays, où l'on apperçoit partout les symptômes du mal françois. Nous apprenons aussi que l'abbé Schwind que l'électeur de Treves avoit envoyé dans l'université de Göttingue pour y apprendre le droit, l'histoire ecclésiastique (un archevêque envoyer ses sujets & sur-tout ses ecclésiastiques apprendre *l'histoire de l'Eglise* dans une école luthérienne!) a depuis quelques mois abandonné l'université de Treves où il étoit professeur, pour se mettre à la suite des fuyards de Bonn, de Mayence & de Saltzbourg. Il est un des vicaires de l'évêque intrus Brendel, & a fait

le jour de la Conception de la Vierge un discours dont l'Arétin auroit rougi.

On apprend de Coblentz que Madame , épouse de Monsieur, frere du roi de France, en est partie pour Turin. Le maréchal de Broglie y est de retour. On assure qu'il a fait assigner aux émigrés, un camp entre Luxembourg & Treves, près des frontieres de France.

### F R A N C E.

PARIS (*le 19 Avril*). La haine contre la Religion, & les objets qui y tiennent de plus près, s'est déployée dans toute sa force à la séance du 6 de ce mois. C'est un raffinement de malice digne du caractère du siècle, d'avoir choisi pour porter le dernier coup aux établissemens religieux, l'époque où la Religion rappelle à la mémoire des chrétiens un de ses plus augustes mysteres; il semble que pour accabler de nouveaux outrages le divin fondateur du Christianisme, l'assemblée épioit le jour qui renouvelle le souvenir du supplice du Sauveur; qu'elle a eu la prétention de s'associer avec ses ennemis & ses bourreaux. Tandis que l'Eglise étoit en deuil, tandis qu'une sainte & religieuse tristesse regnoit dans nos temples, les prétendus législateurs égayoient leur séance de sarcasmes indécens, de plaisanteries aussi barbares qu'impies; renversoient, en se jouant, les derniers monumens échappés à la haine & à la morgue de leurs prédécesseurs, détruisoient d'un mot & dans un instant, avec une gaieté & une étourderie folâtres, les établissemens que les plus saints personnages avoient fondés avec tant de

veilles & de travaux pour le soutien de la Religion & de l'humanité; ces sociétés utiles & respectables, si nécessaires à l'éducation & à l'instruction de la jeunesse. Cet abatis étoit pour eux un divertissement, une fête, qui leur servoit à dissiper les idées lugubres & saintes que le Vendredi-Saint a coutume de présenter à l'esprit des chrétiens; ils insultoient leurs victimes par les railleries les plus ameres; les faillies, les bons mots étincelloient dans toute la salle. Les noms des infortunés qu'ils chassoient de leurs retraites, & dépouilloient de leur état, étoient pour ces hommes sans pudeur, une source intarissable de plaisanteries. Il falloit que la révolution qui a étonné par tant d'impies, fit voir encore des juges qui insultent l'innocent au moment qu'ils le condamnent, & qui égaient leur sentence de mort par des facéties plates & dégoûtantes. Toutes les sociétés ecclésiastiques & séculières ont été supprimées; les deux maisons de Sorbonne n'ont pas échappé à la hache destructive: écoles célèbres qui ont produit tant d'illustres personnages, où l'enseignement de la science sacrée s'est maintenu dans toute sa pureté, & qu'on pouvoit regarder comme les plus fermes appuis de la Religion & de la saine morale. Mais il devoit entrer dans les vues des destructeurs de la Religion & du clergé, de renverser aussi les établissemens qui en soutenoient l'honneur & l'éclat. Les séminaires des Eudistes, des Lazaristes, de St.-Sulpice, de St.-Nicolas-du-Chardonnet, où de pieux & savans ecclésiastiques s'occupoient à former de dignes mi-

*At illi sub-*  
*sannabant*  
*nuntios Dei,*  
*& parvipen-*  
*debant ser-*  
*mones ejus,*  
*illudebant-*  
*que prophe-*  
*tis, donec*  
*ascenderet*  
*furor Domi-*  
*ni in popu-*  
*lum. 2. Par.*  
36.

Réflexions  
sur la haine  
du christia-  
nisme & de  
son auteur,  
1 Janvier  
1791, p. 17.  
— 15 Janv.  
p. 104.  
*Dict. hist.*  
art. JESUS-  
CHRIST  
(sous pres-  
se).

nistres des autels, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, méritoient bien sans doute d'être enveloppés dans la même proscription. Pour les missions étrangères & celles du clergé, qui n'avoient pour objet que d'étendre & de propager les lumières de l'Evangile, il étoit naturel qu'elles cédassent la place aux nouveaux missionnaires & aux propagandistes modernes. Les vénérables solitaires qui, sur le Mont-Valérien & dans la forêt de Senard, étonnoient la mollesse du siècle par une vie austère & laborieuse, & honoroient l'humanité par les plus sublimes vertus ; ces hommes si utiles, & d'autant plus estimables que leurs travaux étoient obscurs, n'ont pas été pour cela plus ménagés. Les respectables frères des Ecoles chrétiennes, qui s'étoient généreusement dévoués à toutes les fatigues, à tous les dégoûts qu'entraîne l'instruction des enfans du bas peuple ; ces citoyens qui rendent à l'état le premier & le plus grand des services, en veillant sur les mœurs & sur la religion de cette classe de jeunes gens que la pauvreté laisse en proie à tous les vices & à toute la corruption de la nature, ne devoient s'attendre qu'à des encouragemens & à des récompenses de la part du gouvernement, & voilà qu'on les chasse avec dérision ; voilà qu'on détruit leurs écoles *gratuites*, pour élever aux frais de l'état, & par conséquent aux dépens des citoyens, des écoles dites *primaires*, où des hommes sans mœurs & sans religion, choisis exprès par la faction dominante, seront bien payés pour négliger les

enfans, pour les laisser croupir dans l'ignorance de la Religion & de leurs devoirs les plus essentiels. Les Oratoriens, les Doctrinaires, sont également compris dans la destruction (a); les Filles de la Sagesse, des Ecoles chrétiennes, en un mot, toutes les congrégations séculières d'hommes & de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même *celles uniquement vouées au service des hôpitaux & au soulagement des malades*, sous quelque déno-

(a) Les études étoient extrêmement tombées dans les colleges des Oratoriens & des Doctrinaires; & la conduite scandaleuse que plusieurs membres de ces deux congrégations ont tenue dans la révolution, mais qui auroit dû les épargner dans cette proscription générale, ne contribuoit pas peu à détourner les parens catholiques de l'envie d'y envoyer leurs enfans. „ La destruction des Jésuites, „ dit un auteur à ce sujet, opérée par ceux qui „ périssent aujourd'hui victimes de leur imprudence „ & de leurs faux calculs; l'abolition de cette société célèbre, chef-d'œuvre de la politique & du „ civisme le plus éclairé, avoit porté un coup mortel à la Religion & aux mœurs; elle est l'époque de la décadence de l'éducation publique; elle „ est la source de la corruption, de la perversité „ & de la bêtise de la génération actuelle, qui n'a „ puisé son instruction que dans des ouvrages absurdes & impies, réceptacles d'ordures & d'extravagances. Les Oratoriens & les Doctrinaires „ n'ont point profité de l'expulsion des Jésuites, „ dont ils s'étoient réjouis; ils n'en ont eu que „ moins de sujets. La suppression de ces deux congrégations qui déjà s'anéantissoient par elles-mêmes, n'est pas un grand mal pour l'éducation „ publique. „

mination qu'elles existent, soit qu'elles ne comprennent qu'une seule maison, soit qu'elles en comprennent plusieurs, sont éteintes & supprimées. Rien, comme l'on voit, n'a été oublié dans le fatal décret; il ne laisse plus à la Religion aucun de ses établissemens, prive la jeunesse de ses plus sages instituteurs, ôte aux pauvres ses dernières consolations, des bienfaitrices dont la tendre piété, l'héroïque charité ne méritoient pas un tel excès d'ingratitude. Tous ces coups portés à la Religion catholique, & qui couvriront le corps politique lui-même de plaies, parce que la perte des avantages qu'il trouvoit dans la plupart de ces établissemens, est irréparable, tout cela n'a éprouvé aucune réclamation. Voilà pourtant les hommes, qui crioient à la calomnie, lorsqu'on les dénonçoit comme des conspirateurs contre l'autel & le trône, ces novateurs qui protestoient qu'ils ne vouloient point toucher à la foi de nos peres, qu'ils prétendoient au contraire conduire les François au bonheur & les ramener aux beaux jours de l'Eglise; les voilà ces hommes, qui choisissent par une abominable & sacrilege dérision, la semaine la plus sainte de l'année, le jour consacré à un des plus grands mystères de la Religion, pour porter à ses ministres le coup le plus sensible. Leur habit même est pour ces prétendus réformateurs un objet de haine; le costume d'un Religieux rappelle sans cesse à leurs consciences déchirées, leur inhumanité; la moindre trace de Religion les importune; ils veulent anéantir jusqu'au sou-

venir du culte qu'ils ont prosrit, des autels qu'ils ont renversés; ils iront jusqu'où leur délire les emportera. En attendant, tous costumes ecclésiastiques ont été prohibés dans cette même séance. Plusieurs intrus de l'assemblée ont témoigné leur contentement de se voir affranchis des bienséances extérieures auxquelles leur habit les condamnoit encore quelquefois; plusieurs se sont empressés de donner le premier acte d'une obéissance criminelle en déposant leurs croix; l'apôtre Fauchet a ôté sa calotte, devenue pour lui assez inutile depuis qu'il a perdu la tête. La Religion a poussé un cri de douleur, les tribunes foudroyées un cri de joie, les bons citoyens, tous les vrais fidèles, ont été forcés de gémir en secret.

Des objets d'un autre genre occuperent l'assemblée dans les séances suivantes. Le 14 M. Dumourier communiqua des dépêches venues de Vienne. Par une lettre du 19 du mois dernier \*, le ministre des affaires étrangères ordonnoit à M. de Noailles, ambassadeur de France, près du roi de Hongrie, de communiquer franchement au prince de Kaunitz les dépêches de la cour de France; M. de Noailles, au lieu de remplir ces ordres, a envoyé sa démission & refusé par une dépêche de négociier sur la base que lui donnoit le ministre de France, se fondant sur l'impossibilité de le faire d'après les principes du ministère dont le jeune roi est entouré, & d'après la manière dont a été traitée la dépêche de M. de Lefpart, qui traduite en allemand, a été déchirée. Après avoir communiqué cette dépêche de

\* Dern.

Journ., p.

631.

M. de Noailles, le ministre continua de communiquer sa correspondance. Il dit qu'il avoit écrit le 27 Mars à M. de Noailles, pour lui ordonner de continuer la négociation, de presser la détermination du roi de Hongrie, & d'assurer que si au 15 Avril, les armemens n'étoient pas cessés autour de la France, il seroit impossible de les regarder autrement que comme une déclaration de guerre. Il ajouta que la dépêche de M. de Noailles, annonçant qu'il ne suivra pas la négociation sur ces principes, un ambassadeur extraordinaire, M. Maulde, alloit partir avec une lettre du roi, pour annoncer les mêmes intentions au roi de Hongrie. De vifs applaudissemens accueillirent le compte rendu par le ministre, & l'assemblée rendit un décret d'accusation contre M. de Noailles. Ce décret fut suspendu. Le lendemain, M. Dumourier apprit à l'assemblée, qu'un courier arrivé pendant la nuit avoit apporté des dépêches de cet ambassadeur, annonçant qu'il avoit rempli la mission qui lui étoit donnée. Ce ne fut que le 19 qu'il en rendit compte à l'assemblée.

„ M. de Noailles annonce qu'il a représenté au cabinet du nouveau roi de Hongrie combien nos inquiétudes sont fondées, combien nous avons regretté d'être forcés à des armemens qui n'ont pour objet que notre défense, & non des vues hostiles. La cour de Vienne, a ajouté M. de Noailles, a protégé les émigrés, formé une ligue contre nous, & d'après cette conduite nous avons besoin d'être rassurés autrement que par des paroles; il faut donc que la France obtienne la cessation des armemens; ou elle se regardera comme étant en état de guerre avec l'Autriche. Le roi de Hongrie a fait répondre

qu'il est très-éloigné de se mêler des affaires de France, que les troupes qu'il a envoyées sur les frontières ne l'ont été que pour maintenir l'ordre dans ses états. M. de Noailles a répliqué que le concert formé entre les puissances & avoué par la cour de Vienne démentoit les assertions de son cabinet, qu'il prouve un système d'opposition, de guerre, d'aggression; & qu'il se pourroit que les puissances coalisées n'attendissent que le moment où elles croiroient leurs forces supérieures pour proposer des changemens dans notre système de gouvernement. Enfin il annonce que le roi de Hongrie demande trois choses; 1<sup>o</sup>. qu'on accorde satisfaction aux princes possédés; 2<sup>o</sup>. qu'on l'accorde également au Pape; 3<sup>o</sup>. qu'on prenne des mesures pour donner au gouvernement François une telle consistance, que tout sujet d'alarme soit ôté aux puissances voisines. M. de Noailles ajoute que des circulaires ont été adressées aux puissances coalisées & aux Etats de l'empire pour réclamer leur contingent en hommes & en argent; & qu'il paroît que, malgré le desir de la Prusse qui vouloit attaquer, la cour de Vienne a adopté un système défensif. „

Le ministre des affaires étrangères dit en finissant que le lendemain à midi, le roi se rendroit à l'assemblée. D'après la connoissance de ces dépêches, on décréta le rapport de l'accusation portée contre M. de Noailles. Sur la fin de la séance, on apprit que M. de Cobenzl, pressé de nouveau par M. de Noailles, avoit répondu que le roi son maître est absolument résolu de s'en tenir à la note officielle du 18 Mars, & que les dispositions du roi de Prusse sont les mêmes.

PARIS (le 22 Avril). Le roi se rendit le 20 à l'assemblée; s'étant assis, M. le président se

hâta de s'asseoir dans le fauteuil placé à la droite de S. M., & à l'exemple du président, tous les députés. Le plus profond silence regnoit dans la salle. Le roi, qui paroissoit affecté de la gravité des circonstances, adressa le discours suivant.

„ Je viens, messieurs, au milieu de l'assemblée nationale, vous entretenir des objets les plus importants : le ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait en mon conseil sur nos relations politiques. „

M. Damourier fit à l'instant cette lecture. Le ministre y expose au roi toutes les raisons qu'il croit devoir le porter à rompre les liaisons de la France, avec l'Autriche. „ La „ conduite de la maison d'Autriche, dit-il, „ a toujours été égoïste & ambitieuse. La „ conduite de Léopold a protégé nos ennemis, trompé notre bonne foi par des détours, par une politique astucieuse. Le nouveau roi a développé les vues les plus hostiles, en persévérant dans son Office du „ 18 Mars. M. de Kaunitz, par une coupable mauvaise foi a dénaturé le sens des dé- „ pêches du ministre de France. Sire, de cet „ exposé, il résulte 1°. Que le traité de 1756 „ est rompu par le fait de la maison d'Autriche. 2°. Que le décret entre les puissances, provoqué par l'empereur Léopold au „ mois de Juillet 1791, confirmé par le roi „ de Hongrie & de Bohême d'après la note „ du prince de Kaunitz du 18 Mars 1792, „ qui est l'*ultimatum* des négociations, étant „ dirigé contre la France, est une acte d'hosti-  
tilité

„ tilité formel. 3°. Qu'ayant mandé par ordre  
 „ de V. M. qu'elle se regarderoit décidément  
 „ comme en état de guerre, si le retour du  
 „ courrier n'apportoit pas une déclaration  
 „ prompte & franche en réponse aux deux dé-  
 „ pêches des 19 & 27 Mars, cet *ultimatum*  
 „ qui n'y répond point, équivaut formelle-  
 „ ment à une déclaration de guerre. 4°. Que  
 „ dès ce moment il faut ordonner à M. de  
 „ Noailles de revenir en France sans prendre  
 „ congé, & cesser toute correspondance avec  
 „ la cour de Vienne „. Le ministre, rappelle  
 ensuite le serment *de déclarer infame &*  
*traître à la patrie, coupable de crime de*  
*leze-nation, tout François qui pourroit*  
*prendre part directement ou indirectement*  
*à un projet dont le but seroit une modifica-*  
*tion de la constitution, & conclut à ce que*  
 le roi se rende à l'assemblée pour lui propo-  
 ser la guerre contre l'Autriche. Après cette lec-  
 ture, le roi proposa de la déclarer, & le soir  
 même, la proposition de S. M. fut décrétée.

Cette issue des choses est bien contraire à  
 l'opinion, devenue presque générale, que la  
 guerre n'auroit pas lieu. Le *Journal de Paris*,  
 qu'on peut regarder comme la gazette offi-  
 cielle de l'Assemblée-Nationale, ne cessoit de  
 nous en flatter. Tout récemment encore il  
 rapportoit une lettre où il étoit dit. „ Je vous  
 „ avoue cependant que je doute encore que  
 „ la guerre ait lieu, à moins que vous ne  
 „ vous déterminiez à la commencer. Cette  
 „ opinion de ma part est le résultat de ce  
 „ que j'ai vu, de ce que j'ai entendu dans

Tome II.

E

Supplément au  
 Journ. de  
 Paris n.  
 37, ann.  
 1792. Let-  
 tre d'un  
 étranger à  
 un mem-  
 bre de  
 l'Assemblée  
 consti-  
 tuante.

„ les différentes cours où j'ai passé depuis  
 „ notre séparation, & sur-tout de la connois-  
 „ sance que j'ai du caractère de Léopold, sur  
 „ la conduite duquel les autres souverains de  
 „ l'Europe semblent à peu-près être convenus  
 „ de se diriger. Ce prince que j'ai beaucoup  
 „ connu à Florence, est essentiellement pa-  
 „ cifique; il n'a aucunes connoissances mili-  
 „ taires; ses goûts l'ont toujours éloigné de  
 „ ce genre d'étude; il est pour le moins  
 „ économe, assez philosophe, & j'ajouterois  
 „ volontiers presque démocrate, ou du moins  
 „ peu éloigné des idées de ceux qui chez  
 „ vous en avoient le nom au commencement  
 „ de votre révolution (a). Je l'ai entendu  
 „ louer avec chaleur plusieurs opérations im-  
 „ portantes de votre assemblée constituante,  
 „ & en général il parloit d'elle avec assez de  
 „ considération. J'ignore si les événemens ont

---

(a) A l'appui de ces assertions on peut citer le  
 passage suivant, que je ne rapporterois pas, s'il ne  
 se trouvoit mot pour mot dans la gazette de Ma-  
 lines, ou *Courier Belgique*, feuille sanctionnée par  
 le gouvernement & qui paroît avec la censure  
 royale. „ On apprend de bonne source, que feu  
 „ S. M. Léopold s'est fait recevoir *Rose-Croix* par  
 „ M. de Bischofswerder lors de son voyage d'Ita-  
 „ lie, & que lors de sa mort on préparoit déjà  
 „ une salle dans un de nos fauxbourgs, sous la  
 „ direction du professeur Watteroth pour les tra-  
 „ vaux de cet ordre. On peut juger par-là en par-  
 „ tie de l'amitié personnelle qui subsistoit entre  
 „ Léopold & Frédéric-Guillaume „. (*Courier Bel-  
 gique*, n. 31, art. VIENNE.)

„ changé son opinion ; mais je suis assuré que  
 „ lors de son couronnement, il pensoit qu'il  
 „ falloit laisser aller les choses en France....  
 „ On m'a assuré qu'il avoit tenu le même  
 „ langage en Italie. Ce langage, au reste,  
 „ est autant l'effet de sa politique que de sa  
 „ modération „. Quoi qu'il en soit de ces asser-  
 tions, il paroît bien que ceux qui en ont conclu  
 que les dispositions du successeur de Léopold  
 étoient les mêmes, se sont trompés ; & il est  
 vraisemblable que celles du défunt empereur  
 avoient éprouvé quelque changement dans les  
 derniers mois de son regne.

Plusieurs exemplaires du nouveau Bref du  
 Pape, daté du 19 Mars \*, ont été répandus  
 dans le royaume, à la grande consolation &  
 encouragement des fideles. Ce Bref adressé aux  
 cardinaux, archevêques & évêques, chapitres,  
 clergé & le peuple de France, contient une  
 itérative & péremptoire monition canonique  
 aux évêques consécrateurs ou assistans des évê-  
 ques intrus, aux évêques intrus, aux évêques  
 assermentés, aux curés intrus, aux vicaires &  
 autres prêtres délégués ou approuvés par les  
 évêques intrus. Le souverain Pontife fait men-  
 tion dans ce Bref, des outrages, des violences,  
 des persécutions, des emprisonnemens, aux-  
 quels ont été livrés plusieurs pontifes & beau-  
 coup de pasteurs fideles. Il nomme entr'autres  
 l'évêque de Senez. Les chanoines & curés,  
 les professeurs des universités, ceux de Sor-  
 bonne sur-tout, les directeurs des séminaires,  
 les vierges sacrées, les laïques inébranlables  
 dans leur foi & qui ont héroïquement supporté

\* DERN.  
 JOURN. p.  
 606. —  
 Ce Bref se  
 trouve ac-  
 tuellement  
 à Liege,  
 chez Lema-  
 rié, en latin  
 & en fran-  
 çois.

les insultes, la proscription, l'emprisonnement, sont également les objets de la tendre charité dont est pénétré le vicaire de J. C. Ce Bref tiendra lieu de seconde & troisième monition canonique aux intrus & jureurs; S. S. avertit que, si dans le délai de 120 jours, ils n'ont pas abdicqué les places & les fonctions qu'ils ont usurpées, rétracté le serment impie qu'ils ont prononcé, & que s'il n'est point prouvé que chacun d'eux a fait à l'Eglise, une satisfaction convenable & proportionnée à son crime, il prononcera contre eux une sentence d'excommunication; qu'il les dénoncera, ordonnera qu'ils soient séparés de la communion de l'Eglise, déclarera qu'on doit les regarder comme schismatiques, & s'interdire avec eux toute communication. C'est dans de pareilles circonstances que les catholiques comprennent combien l'indépendance du Pape, & sa qualité de souverain temporel est importante dans le gouvernement de l'Eglise. La liberté dont il jouit pour instruire, avertir, menacer, consoler & faire entendre sa voix à travers tout le bruit du schisme & des ruines d'une des plus anciennes églises du monde, découvrent de plus en plus la sagesse de la Providence qui a marqué Rome pour être & le siège épiscopal & la possession terrestre du Pontife des chrétiens. Que feroit le Pape dans ces circonstances, s'il étoit au pouvoir de l'assemblée nationale? Qu'eût-il fait sous le règne des Presbytériens & des Anglicans, s'il avoit été bourgeois de Londres; sous Gustave Wafa s'il avoit été citoyen de Stockholm;

& plus récemment sous...? Voilà comme les objets favoris des déclamations des froids & demi-chrétiens, des réformateurs inquiets & hypocrites, sont toujours justifiés par les évènements. (a)

(a), Dans l'Eglise Romaine, dit Fleury, on peut trouver une raison particulière d'unir les deux puissances. Tant que l'empire Romain a subsisté, il renfermoit dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté : mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendans les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu de la peine à le reconnoître pour Pere commun, & que les schismes n'eussent été fréquens; on peut donc croire que c'est par un effet de la Providence, que le Pape s'est trouvé indépendant, & maître d'un état assez puissant, pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains; afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, & qu'il pût contenir plus aisément les autres évêques dans le devoir. ,

„ Sans cela, dit l'abbé Terrasson, il arriveroit que dès la premiere querelle d'un état chrétien avec l'autre, les rois ou les autres chefs voudroient se distinguer par quelque croyance particulière. — Voltaire lui-même a observé que les Papes d'Avignon étoient trop dépendans des volontés des rois de France, & ne jouissoient pas de la liberté nécessaire au bon emploi de leur autorité. *Annal. de l'emp.* t. I. p. 397, 398. Les patriarches de Constantinople, jouet continuel des caprices des empereurs tantôt ariens, tantôt iconoclastes, tantôt monothélites &c, sont l'image de ce que seroient les Papes ou du moins ce qu'ils auroient été durant plusieurs siècles sans leur indépendance. „ Le Pape, dit le président Hénault, n'est plus, comme

Hist. Ecclésiast. t. 16.  
Disc. 4. n.  
10.

Abrégé de  
l'Hist. de  
Fr. Rem.  
partic. sur  
la ac. rece.

- Des troubles affreux défolent le royaume ; les provinces méridionales font toujours le théâtre des plus horribles brigandages. On vient encore de brûler un grand nombre de châteaux, & de maisons de particuliers dans les départemens du Cantal & de l'Ardèche. L'incendie, le pillage, les dévastations de tout genre s'exercent sur toutes les propriétés. Pourfuites par les brigands, plusieurs personnes s'étoient réfugiées à Lyon ; mais les clubs y dé-

---

„ dans les commencemens, le sujet de l'empereur ;  
 „ depuis que l'Eglise s'est répandue dans l'univers,  
 „ il a à répondre à tous ceux qui y commandent ;  
 „ & par conséquent, aucun ne doit lui commander,  
 „ La Religion ne suffit pas pour imposer à tant  
 „ de souverains ; & Dieu a justement permis que  
 „ le Pere commun des fideles entretint par son  
 „ indépendance le respect qui lui est dû. Ainsi  
 „ donc, il est bon que le Pape ait la propriété  
 „ d'une puissance temporelle, en même-tems qu'il  
 „ a l'exercice de la spirituelle : mais pourvu qu'il  
 „ ne possède la premiere que chez lui, & qu'il  
 „ n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui sont  
 „ prescrites „ ——— „ L'union de toutes les  
 „ Eglises occidentales sous un Pontife souverain,  
 „ dit un auteur protestant & philosophe, facilitoit  
 „ le commerce des nations, & tendoit à faire  
 „ de l'Europe une vaste république ; la pompe &  
 „ la splendeur du culte, qui appartenotent à un  
 „ établissement si riche, contribuoient en quelque  
 „ sorte à l'encouragement des beaux arts, & com-  
 „ mençoient à répandre une élégance générale de  
 „ goût, en la conciliant avec la Religion. „ ———  
 „ L'auteur de *l'Evangile médité* envisage cette puis-  
 „ sance temporelle du Pape d'une maniere plus grande  
 „ encore & plus touchante. Voyez ce beau passage,  
 15 Fév. 1792, p. 254, 1 Octob. 1790, p. 251.

Hume, *Hist.*  
*de la maison*  
*de Tudor*, t.  
 3, pag. 9.

pioient leur fureur, comme dans tout le reste de la France. Les étrangers y font vexés, les catholiques y font persécutés; la liberté du culte y est détruite. Plusieurs femmes ont été indignement flagellées le jour de Pâques. A Poitiers, le club a fait fermer les églises catholiques. A Angoulême, les prêtres & les catholiques font également sous le couteau de l'intolérance & du fanatisme (a). A Mont-

(a) Recherchant certaines matieres dans d'anciens journaux, je suis tombé, il y a quelques jours, sur ce passage du 15 Nov. 1786, p. 420, „ Dans tous les cas, allons plutôt (peut-être ne pré-  
 „ viendrons-nous pas de beaucoup la fatale époque  
 „ où ce fera une nécessité absolue \*), allons avec  
 „ les premiers enfans de la foi dans des réduits  
 „ obscurs, inconnus à l'impiété, à la violence;  
 „ allons, comme eux, dans de paisibles ténèbres  
 „ perpétuer nos prieres & nos cantiques; faisons  
 „ retentir les cavernes & les tombeaux de ces sons  
 „ que le monde abhorre; cachons sous terre des  
 „ rites & des mysteres qui ne font pas plus faits  
 „ pour les yeux de nos prétendus sages que pour  
 „ ceux des tyrans de Rome; cherchons dans le  
 „ sein des rochers, dans le creux des montagnes  
 „ cette liberté sainte que nos peres y ont trouvée,  
 „ où ils ont conservé avec le précieux dépôt du  
 „ dogme, l'intégrité de leur culte, la sainteté de  
 „ leurs usages, & l'indépendance de leurs pas-  
 „ teurs „. Voulant me rappeler ensuite la *pré-  
 diction remarquable* citée en marge de ce passage, j'ai trouvé dans l'endroit indiqué (1 Fév. 1786, p. 230) ces paroles. „ Avant dix ans révolus, les  
 „ ministres du Seigneur n'oseront plus se montrer  
 „ en public; & pour soustraire à l'insulte les

\* „ Prédic-  
 „ tion re-  
 „ marg. 1.  
 „ Février  
 „ 1786, p.  
 „ 230. „

Bron, près d'Angoulême, le couvent des Religieuses hospitalières a été dévasté & faccagé, le jour même que l'évêque constitutionnel y vint donner la Confirmation. Les Religieuses furent obligées de fuir, & de chercher un asile chez tous ceux qui vouloient bien les accueillir.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 19 Avril*). M. de la Tourdu-Pin Gouvernet a remis à notre gouvernement ses lettres de rappel comme ministre de France : il a congédié la plupart de ses domestiques; mais probablement il ne retournera point dans sa patrie.

Notre gouvernement paroît avoir pris la résolution de garnir ses frontières d'un plus grand nombre de troupes; & il va y avoir à cet effet du mouvement dans les différentes garnisons. Déjà le régiment Grison du lieutenant-général Schmid, qui étoit à Bois-le-Duc, a reçu l'ordre de se mettre en marche pour Maef-

„ divins mysteres, il faudra les célébrer, comme „ autrefois, dans des souterrains inconnus „. De ces dix ans, il n'en reste plus que quatre; Dieu veuille que dans cet espace de tems la prédiction ne soit pas réalisée avec plus d'étendue! Mais n'oublions pas que pendant plus de trois siècles, l'Eglise fut sous terre, & ne fut jamais plus vivante. — Réflexions sur ces sortes d'annonces & pressentimens, I Fév., p. 234. — I Avril, p. 548. — I Sept. 1791, p. 29, 31. — I Avril 1789, p. 550.

tricht : il fera remplacé par le régiment Suisse du colonel de Gumoëns, qui étoit à Grave; & ainsi successivement les troupes, qui étoient dans l'intérieur des provinces, se rapprocheront des confins. Milord Auckland, ambassadeur d'Angleterre, est attendu de retour de Londres. En attendant, milord Spencer, ministre & secrétaire de légation de S. M. Britannique, a conféré avec des membres de l'administration.

BRUXELLES (*le 20 Avril*). Les préparatifs de la guerre se poussent ici avec vigueur ainsi que dans les villes frontières où l'on ne néglige rien de ce qui peut les mettre à l'abri des hostilités, si elles venoient tout-à-coup à avoir lieu. Pendant plusieurs jours on a annoncé l'arrivée de 12000 Prussiens alliés à Louvain : mais ce bruit ne s'est pas soutenu. Un article de Berlin du 17 Avril, inséré dans la Gazette de Cologne du 23 Avril, porte ce qui suit. „ Il est vrai qu'on fait ici les préparatifs „ nécessaires pour mettre un corps de troupes „ en campagne; cependant nous doutons encore qu'on en fasse marcher effectivement „ vers le Rhin, tant que les François resteront „ dans leur pays „

Les Etats sont assemblés depuis le 17 de ce mois; ils viennent, dit-on, de faire connoître au chancelier de Brabant qu'il ait à venir recueillir, comme de coutume, leur consentement aux subsides courans. Le chancelier s'y est rendu le 18; on croit pouvoir espérer que si les deux ordres accordent le subside, le Tiers-Etat y accédera, vu les arrangemens qu'on dit être arrêtés.

Il a été rendu une *Proclamation* contre le prince de Bethune Charost, accusé d'avoir voulu faire naître une nouvelle révolution dans la Belgique : on y nomme quelques personnes qu'on dit avoir favorisé une émigration à cet effet. Mais il n'est pas à douter que ces mouvemens ne cessent entièrement, si la prochaine réconciliation du nouveau roi avec les Brabançons est aussi sincère qu'on l'assure devoir l'être, si le jeune prince éloigne de lui les personnes qui machinent la chute des trônes & le malheur des nations (a), s'il suit l'exemple de son plus jeune frère de Toscane, s'il écoute les conseils de sa pieuse mère,

Et des événemens les leçons redoutables.

On prétend qu'il a dit tout récemment à un homme du pays : *Je suis convaincu que mon règne ne sera heureux, qu'autant que les Brabançons seront contents de moi* (b). Quoi qu'il

(a) Si les rois veulent regner encore, il faudra que leur marche soit étrangement rétrograde & inverse; il faudra qu'ils haïssent ceux qu'ils ont aimés, & qu'ils aiment ceux qu'ils ont haïs; qu'ils donnent leur confiance à ceux qu'ils ont suspectés ou méprisés, & qu'ils se défient de ceux qui les ont gouvernés; qu'ils renoncent au fétide encens de l'adulation, & qu'ils recherchent des vérités dures & salubres; qu'ils détestent une politique qu'ils ont regardé comme supérieurement fine & glorieuse, & qu'ils embrassent celle dont la simplicité leur a paru déshonorante. Ils font exactement dans le cas de Clovis. Un S. Remi leur diroit : *Brûlez ce que vous avez adoré; adorez ce que vous avez brûlé.*

(b) Ce propos, qui a un air de paradoxe, est

en foit, les vrais amis du prince & des peuples, fouhaitent que cette réconciliation ne foit pas trop tardive, & que des ennemis communs n'en préviennent pas les effets. (a)

## M O R T S.

Le comte Wenceslas de Zinzendorf & Thannhaufen, trésorier-héréditaire du S. E. R. président du confeil d'appel de la Baffe-Autriche, confeiller intime actuel du roi de Hongrie, chambellan, chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, est décédé le 29 Mars dernier à l'âge de 68 ans.

néanmoins d'une exacte vérité. Conserver les droits d'un peuple, regner felon les loix, avoir des ministres & des agens integres; conserver la Religion & faire regner Dieu avant de vouloir regner foimême, fur-tout ne vouloir pas regner fur les débris de fon regne; ce font bien là les moyens de regner heureux : or les Belges n'ont jamais demandé & ne demandent pas autre chose; & quand les princes feront autre chose, leur regne ne fera pas *heureux*, & les peuples ne feront pas *contents*.

(a) Pauvre politique humaine ! Voilà près de deux ans (fans en compter dix & vingt autres) qu'on prépare, provoque, nourrit, attife, foudcie (& bien chèrement) le mal contre lequel on est dans le cas très-pressant de se défendre. Sans un aveuglement que la seule politique de Dieu & ceux qui la connoissent, peuvent expliquer, de telles opérations seroient impossibles; mais avec cet aveuglement, elles font dans l'ordre naturel des choses, & font une partie effencielle de la destinée des empires.

*Adventus regnum tuum* : bonne priere, que les rois doivent faire comme les peuples, & plus encore, parce que sans cela ils sont complètement nuls.

*Tim cornix plenu pluviam vocat improba voce.*

I Georg.

Le baron de Kienmayer, conseiller-intime actuel, vice-président du conseil d'appel de la Basse-Autriche, chevalier de l'ordre royal de S. Etienne, est décédé le 29 Mars dernier âgé de 65 ans.

Gustave III, roi de Suede, mort à Stockholm le 29 Mars (comme nous l'avons annoncé dans le dernier Journal, p. 641), né le 24 Janvier 1746, reçut une éducation heureuse, sous la conduite du comte Gustave de Tessin, & succéda à son pere en 1771, âgé de 25 ans. Dès l'année suivante il entreprit de changer la forme de gouvernement qui étoit aristocratique, & de s'emparer de toute l'autorité de l'administration. Il fit arrêter le sénat, déposer les sénateurs qu'il remplaça par d'autres qui lui étoient dévoués, & laissant subsister quelques formes d'un gouvernement libre, il s'affermir réellement dans tous les pouvoirs d'un monarque absolu. Après avoir voyagé dans différentes contrées de l'Europe, & joui des plaisirs qu'un prince jeune & puissant peut recueillir sur les chemins de ce monde, il fut plus sérieusement occupé en 1788, lorsqu'à la sollicitation de la Prusse, il entreprit la guerre contre la Russie pour faire une diversion en faveur de la Porte. Il y eut diverses actions par mer & par terre, peu décisives & dont pour l'ordinaire les deux partis s'attribuerent l'avantage; mais le 4. Juillet 1790, la flotte Suédoise fut totalement défaite, perdit 7 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates & 5000 hommes. Cependant la flotte

légère des Russes ayant été détruite peu de tems après, Gustave trouva le moyen de faire, le 14 Août 1790, une paix honorable, & acquit quelques districts de la Finlande, qui fixèrent les bornes des deux empires d'une manière plus tranchante. La révolution de France trouva en lui un ennemi déclaré. Pour être à même de la combattre, il assembla en 1792 une diète à Gessle, dont les principaux membres n'approuverent pas sa résolution. Il y eut des représentations très-fortes que le roi supprima. Le mécontentement s'accrut par les coups d'autorité qui intervinrent. Gustave retourna à Stockholm, multiplia les spectacles, les bals, les opéra, moyens souvent employés pour distraire le peuple, & lui dérober l'aspect de la chose publique. Mais au milieu d'un de ces divertissemens, le roi reçut, le 16 Mars, un coup de pistolet dont il mourut le 29. Prince actif, décidé, courageux, voulant le bien sans toujours en distinguer les moyens, jaloux de la gloire du trône sans vouloir paroître ennemi de la liberté, ami des catholiques sans rien faire qui pût irriter les protestans, employant la persuasion & déployant au même tems tous les ressorts de la puissance armée, affable & populaire envers les petits autant que sérieux, quelquefois dur, avec les grands, il eut cet ensemble de qualités en quelque sorte disparates, que la politique humaine fait réunir pour assurer par leur conflit, le succès de ses plans, lorsqu'une politique supérieure ne les traverse pas. Il avoit épousé en 1766 Sophie-Magdelene, fille de Frédéric V

roi de Danemarck, dont il eut Gustave-Adolphe qui lui succéda.

M. Robert de Limbourg, docteur en médecine, membre de l'académie de Bruxelles, est mort à Theux, bourg dans le pays de Liege, le 20 Février. Né dans le même bourg le 1 Décembre 1731, d'une famille qui depuis près de trois siècles a produit plusieurs médecins très-versés dans leur profession, il se fit de l'étude un plaisir plutôt qu'une occupation, & s'arrêta particulièrement sur l'histoire naturelle. Etant sur le point de partir pour Montpellier, pour y faire ses études en médecine, il publia une Dissertation sur ce sujet : *Quelle est l'influence de l'air sur les végétaux*, que l'académie des belles-lettres, sciences & arts de Bourdeaux, avoit proposé pour la seconde fois ; & l'an 1757 remporta le prix. Après avoir demeuré quelque tems à Montpellier, il passa à Rome ; d'où de retour à Montpellier, il fut reçu docteur en médecine le 12 Août 1760. Associé en 1773 à l'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles, il composa diverses Dissertations qui ont été inférées dans les *Mémoires* de cette compagnie ; une autre où il propose des vues sur l'hydraulique, a été présentée à l'académie des sciences de Paris, qui en fit une mention honorable, en invitant l'auteur à la perfectionner ultérieurement. Il avoit rassemblé un cabinet d'histoire naturelle, qui sans être fort vaste, ni en apparence fort pré-

cieux ; contenoit des objets remarquables & propres à fixer l'œil d'un observateur. (a)

---

(a) C'est chez lui que j'ai vu , en 1787 , la preuve la plus sensible de la fausseté du systéme de M. de Buffon , sur l'origine des corps argilleux & calcaires ; des hypurites très-bien conservées , & qui n'étoient pas calcaires , item des astroïtes , des orthoceratites , des cornes d'ammon &c , qui avec leurs semblables devoient avoir fourni toute la chaux qui est dans ce monde , & qui étoient devenus eux-mêmes vitrescibles & argilleux. Voyez *l'Examen des Epoques* , n. 97 & 101.



Le tems est le mot de la dernière énigme.

**N**ous portons en tous lieux la joie & la tristesse ,  
 Les taches au-dedans , la blancheur au-dehors :  
 Et quand notre service a fait souiller nos corps ,  
 L'on nous punit de feu , ou l'on nous met en pièce.

Nous hantons à la cour , nous servons au vulgaire ,  
 On nous bat nuit & jour , même en toutes saisons ,  
 Nous ruinons souvent les meilleures maisons :  
 Mais tout notre pouvoir souvent ne dure guere.

O cruauté du sort , ô barbare injustice ,  
 Les plus lâches poltrons triomphent de nos rois ;  
 Astrée ne vit plus , il n'y a plus de loix ,  
 Puisque nul des mortels à nos maux est propice.

## T A B L E.

RUSSIE	( <i>Pétersbourg.</i>	33
SUEDE	( <i>Stockholm.</i>	42
POLOGNE	( <i>Varsovie.</i>	46
ESPAGNE	( <i>Madrid.</i>	47
ITALIE	{ <i>Rome.</i>	48
	{ <i>Florence.</i>	50
ANGLETERRE	( <i>Londres.</i>	51
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	53
	{ <i>Berlin.</i>	54
	{ <i>Bonn.</i>	55
FRANCE	( <i>Paris.</i>	56
PAYS-BAS	{ <i>La Haye.</i>	72
	{ <i>Bruxelles.</i>	73
MORTS.		75

